



**NAMUR
CAPITALE**

Département de
Gestion financière

Conseil communal
du 14 octobre 2025

EXERCICE 2025

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2

Note d'explications

Table des matières

A. Service ordinaire	5
1. Résultats de la MB2, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène	8
1.1. Résultats de la MB2-2025 ordinaire	8
1.2. Fonds de réserve et provisions	10
1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne	11
2. Situation des recettes après MB2-2025	13
3. Situation des dépenses après MB2-2025	16
4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB2-2025	20
4.1. Balises de personnel et de fonctionnement	20
4.2. Suivi des dépenses de personnel	20
4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement	20
B. Service extraordinaire	21
1.1. Résultats de la MB2-2025 et fonds de réserve extraordinaire	23
1.2. Dépenses (programme d'investissements)	23
1.3. Recettes (voies de financement)	26
C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales	29
1. Préalable	31
2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB2-2025	32
2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires	32
2.2. Résultat attendu du budget 2025 selon le plan de gestion actualisé	33
2.3. Résultat effectif selon le budget 2025 après MB2	33
2.4. Ecart détaillé en recettes : ajustements réalisés en MB2-2025	33
2.5. Ecart détaillé en dépenses : ajustements réalisés en MB2-2025	41
3. Projections actualisées 2026-2030	49
3.1. Projections 2026-2030 après MB2-2025	49
3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027	50
3.3. Résultats de la projection 2026-2030	50
4. Suivi des ratios d'endettement	52
4.1. Ratio du volume de la dette	52
4.2. Ratio des charges financières	52
D. Annexes	53
1. Évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement	55
2. Évolution de la charge nette de la dette	57
3. Projections 2026-2030 après MB2-2025	61

A. Service ordinaire

Préalable

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Objet : Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2025

La présente note porte sur les principales caractéristiques des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2025.

Ces modifications budgétaires incorporent l'ensemble des ajustements en recettes et en dépenses de fin d'exercice en se basant sur des constats d'utilisation des crédits budgétaires lors des trois premiers trimestres de cet exercice 2025, tant au niveau des recettes et des dépenses du service ordinaire (personnel, fonctionnement, dette, etc.) qu'au niveau du service extraordinaire en fonction de l'état d'avancement des projets et des dossiers d'investissements.

De plus, comme signalé dans la précédente note explicative, cette modification budgétaire finale permet de substituer aux résultats budgétaires présumés de l'exercice 2024, les résultats effectifs du compte 2024 afin de répondre aux prescrits de l'article 10 du RGCC¹. Elle permet également d'intégrer les recettes dites « compensatoires » (recettes n'ayant pas pu être constatées au compte 2024).

En outre, plusieurs ajustements sont opérés lors de ces deuxièmes modifications budgétaires en fonction d'éléments nouveaux intervenus en recettes et en dépenses depuis les précédentes modifications budgétaires. Il s'agit notamment de :

- L'actualisation des dépenses de personnel sur base des mandats réels du premier semestre de l'exercice en cours ;
- L'ajustement de la cotisation de responsabilisation suite aux nouvelles estimations notifiées par le Service fédéral des Pensions ;
- L'ajustement de la dotation à la Zone de secours NAGE ;
- L'actualisation des charges de la dette ;
- L'actualisation des recettes et dépenses résultant d'exercices antérieurs.

Je profite de cette note pour remercier l'ensemble des services et départements pour leur parfaite collaboration à l'occasion de l'établissement de ces secondes modifications budgétaires de l'année.

Je vous prie de croire, Madame la Bourgmestre faisant fonction, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil communal, en l'assurance de ma parfaite considération et me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Jorick FORAIN,
Chef de service

¹ Règlement général sur la comptabilité communale – Arrêté du GW du 14/08/2007

1. Résultats de la MB2, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène

1.1. Résultats de la MB2-2025 ordinaire

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre la première modification budgétaire (adoptée en séance du Conseil communal du 24 juin 2025 et approuvée par l'Autorité de tutelle le 24 juillet 2025) et la deuxième modification budgétaire de cet exercice 2025.

Libellé	MB1-2025	MB2-2025	Variation p/r MB1-2025 (€)	Variation p/r MB1-2025 (%)
Recettes de prestations	8.746.589,76 €	9.215.412,88 €	+ 468.823,12 €	+ 5,36%
Recettes de transferts	225.043.503,49 €	225.784.937,63 €	+ 741.434,14 €	+ 0,33%
Recettes de dette	6.496.208,92 €	6.488.574,41 €	- 7.634,51 €	- 0,12%
Recettes de prélèvement	50.287.277,71 €	50.287.277,71 €	0,00 €	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	290.573.579,88 €	291.776.202,63 €	+ 1.202.622,75 €	+ 0,41%
Dépenses de personnel	112.008.569,04 €	108.637.233,87 €	- 3.371.335,17 €	- 3,01%
Dépenses de fonctionnement	42.025.065,57 €	42.482.429,85 €	+ 457.364,28 €	+ 1,09%
Dépenses de transferts	79.640.289,07 €	76.565.455,51 €	- 3.074.833,56 €	- 3,86%
Dépenses de dette	32.963.236,42 €	33.120.824,01 €	+ 157.587,59 €	+ 0,48%
Dépenses de prélèvement	23.444.201,60 €	30.970.259,39 €	+ 7.526.057,79 €	+ 32,10%
Dépenses totales de l'exercice propre	290.081.361,70 €	291.776.202,63 €	+ 1.694.840,93 €	+ 0,58%
Résultat de l'exercice propre	+ 492.218,18 €	0,00 €	- 492.218,18 €	-
Résultat des exercices antérieurs	- 311.286,21 €	+ 4.629.842,22 €	+ 4.941.128,43 €	-
Résultat des prélèvements	- 180.931,97 €	- 4.629.842,22 €	- 4.448.910,25 €	-
Résultat global	0,00 €	0,00 €	-	-

Les recettes et les dépenses de l'exercice propre portent, après MB2, sur un montant de 291.776.202,63 €.

L'exercice propre ordinaire de 2025, après MB2, se solde donc par un résultat à l'équilibre, soit en diminution de 492.218,18 € par rapport à la précédente modification budgétaire. Cet écart s'explique par l'augmentation de l'alimentation des provisions lors de cette seconde modification budgétaire en vue d'équilibrer le résultat de l'exercice propre.

Cependant, il convient une nouvelle fois de relativiser ce résultat à l'exercice propre. En effet, celui-ci est obtenu au moyen de la ponction habituelle dans la provision « CPAS » (702.885,52 €) et du rapatriement d'un montant de 49.584.392,19 € en provenance du droit de tirage dans le Plan Oxygène de la Région wallonne. De plus, une dépense de prélèvement est prévue pour un montant de 30.970.259,39 € afin d'alimenter les différentes provisions (répartition définitive à prévoir lors de la clôture du compte 2025).

Après déduction de l'ensemble de ces recettes et dépenses exceptionnelles et du prélèvement habituel dans la provision « CPAS », le résultat de l'exercice propre présenterait dès lors un important déficit structurel de 19.317.018,32 €, ce qui correspond néanmoins à une nette amélioration de 7.033.839,61 € par rapport à la première modification budgétaire de 2025. Les origines de cet ajustement global favorable sont développées dans le présent rapport.

Le résultat présumé **des exercices antérieurs** est, quant à lui, présenté en boni de 4.629.842,22 €, soit une importante amélioration de 4.941.128,43 € par rapport à la MB1. Cet ajustement favorable est principalement lié à l'intégration du résultat global du compte 2024 (en bénéfice de 3.552.612,95 €), des recettes compensatoires, à savoir des recettes présumées certaines mais n'ayant pas pu être constatées au compte 2024 (1.566.661,88 €), ainsi qu'à l'incorporation de certains crédits complémentaires, tant en recettes qu'en dépenses, relatifs aux exercices antérieurs.

Enfin, en ce qui concerne **les prélèvements qui ne relèvent pas de l'exercice propre**, ils s'élèvent à 4.629.842,22 €, soit une importante augmentation de 4.448.910,25 € par rapport à la MB1 traduisant les inscriptions suivantes :

- Alimentation du fonds de réserve extraordinaire dans le cadre du financement des parts SPGE/INASEP : 159.931,97 € (inchangé depuis le budget initial 2025) ;
- Alimentation du fonds de réserve extraordinaire dans le cadre des prêts du Service social du personnel : 21.000.000 € (inchangé depuis le budget initial 2025) ;
- Alimentation du fonds de réserve extraordinaire des charges en numéraire : 450.000,00 € ;
- Alimentation du fonds de réserve ordinaire afin d'équilibrer le résultat global : 3.998.910,25 €.

Au global, cette deuxième modification budgétaire de 2025 est donc présentée en strict équilibre.

1.2. Fonds de réserve et provisions

Libellé	Solde au 31/12/2024 (Compte 2024)	Mouvement à réaliser en 2025	Solde présumé fin 2025 après MB2
Fonds de réserve ordinaire	8.521.664,87 €	+ 3.998.910,25 €	12.520.575,12 €
Fonds pour créances douteuses	238.810,83 €		238.810,83 €
Réserve "Service social du personnel"	102.000,00 €		102.000,00 €
Provision pour risque fiscal	14.524.223,44 €		14.524.223,44 €
Provision pour CPAS	3.561.542,10 €	-702.885,52 €	2.858.656,58 €
Provision pour Zone de secours NAGE	1.786.739,21 €		1.786.739,21 €
Provision pour Zone de police	1.800.000,00 €		1.800.000,00 €
Provision "Pensions"	12.810.814,28 €		12.810.814,28 €
Provision "Plan Oxygène"	10.680.302,08 €	+ 30.970.259,39 €	41.650.561,47 €
Total des réserves et provisions	54.026.096,81 €	+ 34.266.284,12 €	88.292.380,93 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2025 porte sur 88.292.380,93 €, soit un résultat en amélioration de 20.270.358,07 € dès lors que, pour rappel, le solde présumé fin 2025 après MB1 était de 68.022.022,86 €.

En déduisant la partie de la provision « CPAS » déjà mobilisée dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027 (solde globalisé de 1.405.771,04 € pour les exercices 2026 et 2027) et la réserve « Service social du personnel » (102.000,00 €), **les réserves mobilisables présumées** portent sur un montant global de **86.784.609,89 €** au 31 décembre 2025.

Comme indiqué ci-avant, un tirage de 49.584.392,19 € est pressenti en 2025 dans le cadre du Plan Oxygène. Ce prélèvement, plus amplement expliqué dans la section suivante, permet d'une part, d'équilibrer le résultat de l'exercice propre et, d'autre part, d'alimenter la provision « Plan Oxygène » d'un montant de 30.970.259,39 €, et ce en accord avec le CRAC. La répartition entre les différentes provisions sera réalisée à la clôture du compte 2025 en se conformant aux instructions communiquées par le CRAC à ce sujet.

Le prélèvement de 702.885,52 € dans la provision dédiée au CPAS, tel que prévu dans le plan de gestion, est maintenu lors de cette MB2-2025.

Enfin, il est à noter que les **réserves pensions** pour le personnel statutaire et les mandataires gérées par la compagnie Ethias portent, quant à elles, sur un montant globalisé de **22.589.106,39 €** au 31 décembre 2024 (dernier exercice clôturé disponible), soit en très légère diminution de 96.420,31 € par rapport à la fin de l'exercice 2023 (- 0,004%).

1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne

Suite au constat de la dégradation des finances locales au gré des crises (Covid-19, inondations, inflation, ...) et des décisions prises à d'autres niveaux de Pouvoirs (mécanisme de la cotisation de responsabilisation, accroissement des dépenses liées au revenu d'intégration sociale (RIS), hausse du coût lié aux zones de police et de secours, ...), le Gouvernement wallon a adopté, en date du 18 novembre 2021, le « Plan Oxygène » qui est un mécanisme de soutien pour les communes de Wallonie via un droit de tirage encadré.

Ce Plan consiste à autoriser les communes à contracter annuellement un emprunt afin d'équilibrer leur budget pour faire face à l'explosion des coûts, et ce pendant cinq années (2022 à 2026). Le remboursement de ces emprunts s'étalera sur une durée de trente ans maximum.

Comme prévu au plan de gestion tel qu'adopté par le Conseil du 14 décembre 2021 et par décision du Collège du 28 décembre 2021, la Ville a fait part au Gouvernement wallon de son souhait de pouvoir bénéficier de la capacité d'emprunt du Plan Oxygène.

En sa séance du 28 juin 2022, le Conseil communal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée « *Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon* ».

Concrètement, la Ville de Namur recevra au travers du compte « CRAC long terme » une intervention régionale couvrant les intérêts de l'emprunt jusqu'en 2041 (les intérêts reviendront à la charge de la Ville de 2042 jusqu'à 2056) ainsi que 15% du capital emprunté jusqu'à échéance finale du crédit.

Sur base des données collectées par la Région wallonne, la capacité maximale d'emprunt à laquelle la Ville pourra recourir est de 158.695.303,65 € à concurrence des maxima suivants par année :

- 2022 : 31.739.060,73 € maximum ;
- 2023 : 39.673.825,91 € maximum ;
- 2024 : 47.608.591,10 € maximum ;
- 2025 : 23.804.295,55 € maximum ;
- 2026 : 15.869.530,37 € maximum.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 2022, a décidé de fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville via la centrale sur cette base pour la période couvrant les exercices 2022 à 2026 afin de respecter le droit de tirage global maximal de 158.695.303,65 €.

Ces crédits, via un transfert de l'extraordinaire vers l'ordinaire, doivent être exclusivement affectés :

- au paiement des charges de pensions dont obligatoirement les cotisations de responsabilisation de la commune, du CPAS et de la Zone de police via un complément de la dotation dédiée à ce paiement ;
- à la couverture du déficit éventuel du solde du fonds de pension fermé ;
- à la couverture d'un éventuel déficit qui serait induit par une augmentation d'autres dépenses de transferts, telles les dotations au CPAS et aux Zones de police et de secours.

Conformément à la décision du Conseil communal du 28 juin 2022, il est prévu lors de ce budget initial 2025 de solliciter un droit de tirage d'une quatrième tranche de 23.804.295,55 € dans le Plan Oxygène, soit le montant maximum, et ce sous réserve de l'accord du Gouvernement wallon.

Pour rappel, un premier tirage de 21.699.362,00 €, à rembourser en 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté, a été réalisé en fin d'exercice 2022. Le solde de 10.039.698,73 € a fait l'objet d'un tirage complémentaire lors de l'exercice 2023, et ce conformément aux discussions menées lors du Comité de monitoring qui s'est tenu le 28 mars 2023 avec des représentants des Cabinets du Ministre du Budget et du Ministre des Pouvoirs locaux, du SPW IAS, du CRAC, du CPAS et de la Ville.

Il est également important de rappeler que, suite à la décision du Gouvernement wallon du 05 octobre 2023, le montant octroyé à la Ville de Namur pour l'exercice 2023 dans le cadre de la deuxième tranche du Plan Oxygène a été limité à 23.933.428,00 € (incluant le solde de la tranche 2022), soit un écart défavorable de 25.780.096,64 €. En effet, le montant total promérité pour Namur a été calculé par le Gouvernement wallon sur base des seules charges limitativement retenues par celui-ci par décision du 15 décembre 2022, duquel ont été déduites les provisions affectées au Plan Oxygène et constituées dans le cadre du compte 2022, à savoir un montant de 8.549.310,32 €. Tout comme la première tranche de 2022, le deuxième tirage dans le Plan Oxygène sera à rembourser sur une période de 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté.

En date du 27 novembre 2024, la Ville a été informée de la décision du Gouvernement wallon du 21 novembre 2024 par laquelle il arrête le droit de tirage définitif 2024 au montant limité de 17.800.000,00 € vu le financement proposé par la banque Belfius en date du 15 novembre 2024. Ce troisième tirage est, quant à lui, à rembourser sur une période de 15 ans avec un amortissement constant du capital emprunté. A l'heure actuelle, la Ville a perçu 75% de ce montant.

Tout comme indiqué dans les notes budgétaires relatives au budget initial 2025 et à la MB1-2025, l'impact découlant du montant finalement octroyé pour cette tranche 2024 est pris en compte depuis les premières modifications budgétaires de l'exercice 2025, tant en dépenses qu'en recettes.

Après ces trois premiers tirages, un écart de 55.588.687,74 € est dès lors constaté, ce qui s'explique par les difficultés rencontrées en termes de financement eu égard au contexte financier global. Il est d'ailleurs à pointer que, contrairement aux tranches 2022 à 2024, les tranches 2025 et 2026 ne sont actuellement toujours pas acquises.

Enfin, il est à rappeler, pour une bonne compréhension des projections développées aux pages 49-51 et 62-67 du présent rapport, qu'il a été postulé que le montant global non perçu lors de l'exercice 2023, à savoir un montant de 25.780.096,64 €, est ajouté au montant du tirage 2025 prévu de 23.804.295,55 € pour l'aide régionale inscrite dans le présent budget, soit un montant global de 49.584.392,19 €, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024.

De même, le montant non perçu en 2024 (29.808.591,10 €) est ajouté au montant de la tranche 2026, ce qui conduit à un montant global de 45.678.121,47 € à prévoir lors du prochain exercice, comme convenu avec le CRAC lors de la réunion budgétaire qui s'est tenue le 29 novembre 2024.

2. Situation des recettes après MB2-2025

Le montant total des recettes de l'exercice propre après MB2 s'élève à 291.776.202,63 €, en augmentation de 1.202.622,75 € (+ 0,41%) par rapport à la précédente modification budgétaire.

Les variations selon la nature économique des recettes sont reprises ci-après :

Libellé	MB1-2025	MB2-2025	Variation p/r MB1-2025 (€)	Variation p/r MB1-2025 (€)
Recettes de prestations	8.746.589,76 €	9.215.412,88 €	+ 468.823,12 €	+ 5,36%
Recettes de transferts	225.043.503,49 €	225.784.937,63 €	+ 741.434,14 €	+ 0,33%
Recettes de dette	6.496.208,92 €	6.488.574,41 €	- 7.634,51 €	- 0,12%
Recettes de prélèvement	50.287.277,71 €	50.287.277,71 €	0,00 €	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	290.573.579,88 €	291.776.202,63 €	+ 1.202.622,75 €	+ 0,41%

Parmi les principaux ajustements en recettes (minimum 25.000,00 €), sont à pointer :

Libellé	Ajustement MB2-2025 à la baisse
Subside APE	- 158.663,86 €
Remboursements périodiques par les tiers des emprunts à leur charge	- 85.615,31 €
Taxe sur les spectacles	- 80.000,00 €
Enlèvements de véhicules	- 40.000,00 €
Récupération sur l'autorité supérieure des remboursements des emprunts	- 32.819,12 €
Dotation au Fonds des Communes	- 32.741,18 €
Droits de place divers	- 30.000,00 €

Libellé	Ajustement MB2-2025 à la hausse
Ventes de sacs pour les déchets ménagers	+ 200.468,00 €
Taxe sur la gestion des déchets ménagers (particuliers)	+ 200.112,00 €
Recettes diverses de l'Enseignement	+ 200.000,00 €
Charges en numéraire	+ 200.000,00 €
Taxe sur les palissades et constructions	+ 150.000,00 €
Taxe sur la gestion des déchets (commerces et professions libérales)	+ 124.605,00 €
Taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts	+ 100.000,00 €
Parkings P + R	+ 80.000,00 €
Remboursements des charges financières des emprunts à charge de tiers	+ 76.308,91 €
Remboursements des charges de personnel de la Régie foncière	+ 69.326,12 €
Recettes des piscines	+ 50.000,00 €
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipe	+ 35.000,00 €
Remboursements des frais de téléphone, d'affranchissement et assimilés	+ 30.000,00 €
Locations de salles communales	+ 25.000,00 €
Subventions « Air, climat et énergie »	+ 25.000,00 €

Les recettes de prestations portent sur 9.215.412,88 € après MB2, en augmentation de 468.823,12 € par rapport à la MB1 (+ 5,36%).

Les principaux ajustements en termes de recettes de prestations concernent :

- Les recettes diverses de l'Enseignement : augmentation de 200.000,00 € faisant suite à la hausse prévue du nombre de prestations facturées aux parents (repas scolaires, sorties, activités pédagogiques et séjours avec nuitées), ce qui est néanmoins neutre budgétairement car les dépenses y liées augmentent du même montant ;
- Remboursement des charges de personnel de la Régie foncière : augmentation de 69.326,12 € afin d'assurer la correspondance avec le budget de la Régie après sa MB1 (présentée au Conseil communal en sa séance du 02 septembre 2025), et ce sur base des mandats réels après le premier semestre de l'exercice en cours (neutre budgétairement car les dépenses de personnel diminuent du même montant) ;
- Recettes liées aux piscines : augmentation de 50.000 € sur base des chiffres réels du premier semestre 2025 et de la réouverture de la piscine de Jambes suite à sa rénovation.

Les recettes de transferts portent sur 225.784.937,63 € après MB2, en augmentation de 741.434,14 € par rapport à la MB1 (+ 0,33%).

L'augmentation est principalement engendrée par l'adaptation des recettes suivantes :

- L'adaptation de certaines recettes suite aux droits réels constatés par le Département de Gestion financière lors du premier semestre de cet exercice 2025, dont notamment les recettes issues de la vente de sacs pour les déchets ménagers (+ 200.468,00 €), la taxe sur la gestion des déchets (+ 200.112,00 € pour les particuliers et + 124.605,00 € pour les commerces et professions libérales), la taxe sur les palissades et constructions (+ 150.000,00 €), la taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts (+ 100.000,00 €), les recettes issues des parkings P+R (+ 80.000,00 €), et ce malgré la diminution estimée des recettes issues de la taxe sur les spectacles (- 80.000,00 €) ;
- Charges en numéraire : inscription d'une recette de 200.000,00 € correspondant au montant à verser par la société AG Real Estate pour l'entretien de la rue des Bourgeois, financé par charge d'urbanisme, et ce en respect de la procédure faisant suite à la réforme du CoDT (ajustement neutre budgétairement car une dépense de prélèvement hors exercice propre du même montant est budgétée simultanément afin d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire) ;
- Le subside APE : diminution de 158.663,86 € basée sur le montant réellement perçu en 2024, à savoir une subvention de 11.041.566,95 € qui n'est désormais plus indexée.

Les recettes de dette portent sur 6.488.574,41 € après MB2, soit une très légère diminution de 7.634,51 € par rapport à la MB1 (- 0,12%).

Cette diminution est essentiellement justifiée par l'ajustement des recettes liées aux remboursements par la Régie foncière de charges financières relatives aux emprunts contractés par la Ville (- 3.935,00 € globalement). Ces recettes sont donc entièrement contrebalancées par une légère baisse des dépenses de dette y relatives.

Les recettes de prélèvement portent, quant à elles, sur 50.287.277,71 € et restent équivalentes aux recettes prévues depuis l'élaboration du budget initial 2025.

Pour mémoire, ces recettes sont constituées des mouvements suivants :

- Ponction annuelle dans la provision « CPAS » de 702.885,52 €, comme prévu dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 ;
- Droit de tirage dans le Plan Oxygène de 23.804.295,55 €, soit le montant maximum possible de la tranche 2025, sous réserve de l'accord de la Région wallonne ;
- Solde du montant global non perçu lors de l'exercice 2023 dans le cadre du Plan Oxygène, à savoir un montant de 25.780.096,64 €, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024, toujours sous réserve de l'accord de la Région wallonne.

Il est à rappeler que l'objectif de solliciter systématiquement les droits de tirage maximum est d'alimenter la provision « Plan Oxygène » afin de permettre à la Ville de faire face aux importants déficits attendus lors des prochains exercices (cf. pages 49-51 et 62-67 du présent rapport).

En ce qui concerne **les recettes relevant des exercices antérieurs**, celles-ci sont portées à 5.288.781,72 €, en nette augmentation de 5.120.474,83 € par rapport à la précédente modification budgétaire, ce qui s'explique principalement par l'inscription des résultats effectifs du compte 2024, à savoir un boni global de 3.552.612,95 €, et par l'intégration des recettes dites « compensatoires » pour un montant global de 1.566.661,88 €.

Parmi ces recettes n'ayant pu être constatées au compte 2024, sont notamment à pointer :

- Solde de la subvention 2024 « Plan de Cohésion Sociale (PCS) » du SPW (178.263,18 €) ;
- Solde de la subvention 2023 « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) » du SPF Intérieur (161.431,49 €) ;
- Solde de la subvention 2023 « Relais Social Urbain Namurois (Dispositif d'urgence sociale) » et « Plan Hiver » du RSUN (146.456,35 € globalement) ;
- Solde de la subvention 2024 « Renobatex.ID » du SPW (133.233,00 €) ;
- Solde de la subvention 2024 « PSSP » du SPF Intérieur (133.165,74 €) ;
- Solde de la subvention 2023 « Pavillon numérique » du SPW (125.000,00 €) ;
- Solde de la subvention 2024 « Pavillon numérique » du SPW (125.000,00 €).

Enfin, **les recettes de prélèvement « hors exercice propre »** demeurent nulles lors de cette deuxième modification budgétaire.

3. Situation des dépenses après MB2-2025

Le montant total des dépenses de l'exercice propre après MB2 s'élève à 291.776.202,63 €, en augmentation de 1.694.840,93 € (+ 0,58%) par rapport à la précédente modification budgétaire.

Les variations selon la nature économique des dépenses sont reprises ci-après :

Libellé	MB1-2025	MB2-2025	Variation p/r MB1-2025 (€)	Variation p/r MB1-2025 (€)
Dépenses de personnel	112.008.569,04 €	108.637.233,87 €	- 3.371.335,17 €	- 3,01%
Dépenses de fonctionnement	42.025.065,57 €	42.482.429,85 €	+ 457.364,28 €	+ 1,09%
Dépenses de transferts	79.640.289,07 €	76.565.455,51 €	- 3.074.833,56 €	- 3,86%
Dépenses de dette	32.963.236,42 €	33.120.824,01 €	+ 157.587,59 €	+ 0,48%
Dépenses de prélèvement	23.444.201,60 €	30.970.259,39 €	+ 7.526.057,79 €	+ 32,10%
Dépenses totales de l'exercice propre	290.081.361,70 €	291.776.202,63 €	+ 1.694.840,93 €	+ 0,58%

Les dépenses de personnel portent sur 108.637.233,87 € après MB2, soit en diminution de 3.371.335,17 € par rapport à la MB1 (- 3,01%).

Cette diminution s'explique par la prise en compte de l'utilisation réelle des crédits budgétaires sur base des mandats des six premiers mois de l'exercice 2025, à savoir 108.236.702,65 €. Outre les salaires, ce montant prend également en compte les pécules de vacances comptabilisés en mai 2025, les cotisations patronales des pensions des statutaires (37,50%) ainsi que la facture de responsabilisation (- 709.072,21 € en MB2) et le coût du second pilier (- 19.189,75 € en MB2).

Il convient ensuite d'intégrer les éléments suivants afin de déterminer le montant après MB2 :

- Coût des engagements prévus dans le plan d'embauche 2025 à partir du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 : + 942.470,18 € ;
- Retour attendu d'agent(e)s actuellement en suspension complète, en maladie ou encore en repos de maternité à partir du 1^{er} juillet 2025 : + 766.975,43 € ;
- Départ à la retraite attendu d'agent(e)s à partir du 1^{er} juillet 2025 : - 133.973,88 € ;
- Coût forfaitaire d'éléments divers (annales, revalorisations barémiques, évolutions de carrière et promotions) à partir du 1^{er} juillet 2025 : + 403.651,56 € ;
- Economies de non-remplacement systématique à partir du 1^{er} juillet 2025 : - 400.000,00 €.

De plus, il est important de signaler qu'un ajustement technique a été introduit par le Département de Gestion financière sur base des constats réels du compte 2024 afin de limiter l'important écart relevé entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles. De ce fait, une diminution budgétaire technique de 1.178.592,07 € est prévue lors de cette MB2, ce qui a une influence favorable sur les projections à cinq ans présentées ci-après (cf. pages 49-51 et 62-67 du présent rapport).

Il est à noter, pour information, que les prévisions du Bureau fédéral du Plan du 02 septembre 2025 prévoient une nouvelle indexation de 2% des salaires publics en avril 2026. Celle-ci est prise en compte dans les projections quinquennales actualisées.

Les dépenses de fonctionnement portent, quant à elles, sur 42.482.429,85 € après cette MB2 et connaissent une augmentation de 457.364,28 € par rapport à la MB1 (+ 1,09%).

Les principaux ajustements en termes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Les dépenses diverses de l'Enseignement (frais de repas, potages, séjours, activités, ...) : augmentation de 200.000,00 € justifiée par la hausse du nombre de repas, de sorties, d'activités pédagogiques et de séjours avec nuitées, ce qui est néanmoins neutre budgétairement, comme indiqué préalablement, car cette hausse est compensée intégralement par des recettes supplémentaires (prestations facturées aux parents) ;
- Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux (contrats liés à la sécurité) : augmentation de 188.160,00 € afin de notamment faire face aux dépenses supplémentaires relatives au marché de détection d'incendie (+ 55.000,00 €), au marché de maintenance pour les ascenseurs (+ 54.760,00 €) ou encore au marché de maintenance pour le NID dès le mois de novembre 2025 (+ 10.300,00 €, soit un coût de 61.800,00 € en année pleine dès 2026) ;
- Les contrats d'entretien relatifs à la mobilité : diminution non structurelle de 125.000,00 € afin de tenir compte de l'attribution du nouveau marché de maintenance postposée à 2026 ;
- Le fonctionnement technique des piscines (contrats et prestations de tiers) : augmentation de 68.000,00 € afin de pouvoir faire face aux dépenses imprévues depuis le début de l'exercice et de prendre une marge de sécurité pour d'éventuels dépannages supplémentaires à venir ;
- Le carburant pour les véhicules : diminution non structurelle de 40.000,00 € basée sur la consommation réelle des véhicules communaux lors du premier semestre 2025, ce qui est notamment dû aux tarifs se maintenant à un niveau relativement bas depuis plusieurs mois ;
- L'entretien des véhicules : augmentation de 40.000,00 € pour pouvoir faire face aux dépenses du parc automobile qui sont en augmentation au vu du vieillissement des véhicules (moins de remplacements) et de la hausse constante du coût des pièces de rechange ;
- Les frais liés à la société de gardiennage : diminution non structurelle de 30.000,00 € suite à l'attribution du marché de gardiennage pour la bibliothèque La Célestine à partir du mois de septembre 2025 (coût de 57.000,00 € en année pleine dès 2026).

Enfin, il est à signaler que quelques ajustements sont opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les autres ajustements (entre 10.000,00 € et 30.000,00 €) sont mentionnés dans le tableau qui suit :

Libellé	Ajustement MB2-2025
Téléphonie	+ 25.380,00 €
Fonctionnement de l'Enseignement fondamental	+ 25.000,00 €
Propreté publique : déchets (contrats)	+ 21.196,28 €
Impôts sur les immeubles communaux	+ 20.000,00 €
Citadelle : travaux (prestations de tiers)	+ 20.000,00 €
Assurances des immeubles communaux	+ 15.000,00 €
Actions « Air, climat et énergie »	+ 13.788,00 €
Frais de déplacements et de séjours du personnel communal	+ 10.000,00 €
Matériel divers pour santé, hygiène et secours	+ 10.000,00 €
Navettes publiques et modes alternatifs	- 15.000,00 €
Géographie urbaine (contrats et prestations de tiers)	- 20.000,00 €

En ce qui concerne **les dépenses de transferts**, celles-ci portent sur 76.565.455,51 € après MB2, en diminution importante de 3.074.833,56 € par rapport à la MB1 (- 3,86%).

Les principaux ajustements en termes de dépenses de transferts concernent :

- La dotation à la Zone de secours NAGE : diminution structurelle de 2.745.835,58 € en application de la circulaire régionale du 17 janvier 2025 prévoyant une augmentation du financement provincial en faveur des Zones de secours afin de diminuer les dotations communales à due concurrence (la dotation provisoire 2026 se basera sur le montant après MB2, à savoir 6.240.236,08 €) ;
- La dotation au CPAS : diminution de 296.240,00 € de la contribution de la Ville dans les charges de fonctionnement du CPAS suite au recul de l'inflation et à l'annulation de la seconde indexation de 2025 qui est postposée à avril 2026 selon les prévisions actualisées du Bureau fédéral du Plan ;
- Les frais de fonctionnement du Guichet de l'énergie : suppression structurelle de cette dépense (- 20.000,00 €) car le Guichet de l'énergie a déménagé dans les locaux du SPW dans le courant de l'année 2024, il n'y a donc plus de frais à prendre en charge par la Ville.

Enfin, quelques ajustements ont également été opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les dépenses de dette portent, après MB2, sur 33.120.824,01 €, soit une légère augmentation de 157.587,59 € par rapport à la MB1 (+ 0,48%), ce qui s'explique par l'actualisation de la charge de la dette déterminée par le Directeur financier qui tient notamment compte de l'état d'avancement des investissements au service extraordinaire et des emprunts y relatifs à contracter.

Les dépenses de prélèvement portent, quant à elles, sur 30.970.259,39 € et sont en très nette augmentation de 7.526.057,79 € lors de la MB2. Ce montant correspond intégralement à l'alimentation de la provision « Plan Oxygène », ce qui a été déterminé en équilibrant le résultat de l'exercice propre de cet exercice 2025. Cette hausse importante reflète l'amélioration globale du résultat après ces deuxième modifications budgétaires. Comme indiqué préalablement, la répartition entre les différentes provisions communales sera réalisée à la clôture du compte 2025 en se conformant aux instructions communiquées par le CRAC à ce sujet.

En ce qui concerne **les dépenses relevant des exercices antérieurs**, celles-ci portent sur 658.939,50 € et sont en augmentation de 179.346,40 € lors de cette MB2. Ce montant correspond à l'inscription d'une série de dépenses complémentaires imprévues ayant trait aux exercices antérieurs.

Enfin, **les dépenses de prélèvement « hors exercice propre »** portent sur 4.629.842,22 € et augmentent de 4.448.910,25 € par rapport aux prévisions issues de la première modification budgétaire de 2025. Ce montant global, après MB2, traduit les inscriptions budgétaires suivantes :

- Financement des parts SPGE/INASEP (159.931,97 € - inchangé depuis le budget initial) ;
- Financement des prêts du Service social du personnel (21.000,00 € - inchangé depuis le budget initial) ;
- Alimentation d'un fonds de réserve extraordinaire dédié aux charges en numéraire, conformément à la réforme du CoDT (+ 450.000,00 €). Ce montant correspond aux montants à verser par la société Naoxis dans le cadre du projet d'investissement de la rue des Carmes (250.000,00 € qui auraient dû être inscrits dès le budget initial 2025) et par la société AG Real Estate pour l'entretien de la rue des Bourgeois (200.000,00 €) ;
- Alimentation du fonds de réserve ordinaire (3.998.910,25 €), ce qui permet d'équilibrer le résultat global de cet exercice 2025 après cette seconde modification budgétaire. Ce montant dédié à l'alimentation du fonds de réserve ordinaire reflète la très nette amélioration du résultat des exercices antérieurs (+ 4.941.128,43 €), ce qui est principalement dû, comme indiqué précédemment, à l'inscription des résultats effectifs du compte 2024 (boni global de 3.552.612,95 €) et à l'intégration des recettes compensatoires (1.566.661,88 €).

4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB2-2025

4.1. Balises de personnel et de fonctionnement

Pour rappel, une réunion s'est tenue le 10 décembre 2020 avec le CRAC et le SPW IAS lors de laquelle il a été demandé à la Ville d'adopter une méthode de suivi différente des dépenses de personnel et de fonctionnement qui ne soit plus basée sur le principe de coût-net mais plutôt sur base de ratios.

Suite à l'analyse des données historiques et des projections, les ratios suivants ont été adoptés, en concertation avec le CRAC, au titre de balises à ne pas dépasser :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,50% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 43,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,00%.

4.2. Suivi des dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel (108.637.233,87 €), il est à constater que les deux coefficients se sont à nouveau améliorés par rapport à la MB1-2025 :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 41,65% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 44,99%.

Cependant, comme lors de la MB1, il est à relever que le coefficient « DOP/ROT » demeure trop élevé malgré une amélioration de 1,63%, ce qui s'explique directement par les multiples indexations salariales qui n'auraient absolument pas pu être envisagées de façon aussi nombreuses et rapprochées lors de l'élaboration des coefficients précités fin 2020. Pour rappel, dix indexations ont été actées entre octobre 2021 et mars 2025 inclus, dont cinq indexations lors du seul exercice 2022.

4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (42.482.429,85 €), il est par contre à signaler que les deux coefficients se sont légèrement détériorés par rapport à la MB1-2025 :

- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 16,29% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,59%.

Malgré ces résultats respectant les ratios maximum déterminés avec le CRAC, notamment grâce aux mesures de gestion prises lors de la MB1-2025, il sera néanmoins indispensable de continuer à suivre attentivement ces ratios de dépenses de fonctionnement lors des prochains travaux budgétaires.

	MB1-2025	MB2-2025	Différence
Dépenses ordinaires totales (DOT)	266.637.160,10 €	260.805.943,24 €	- 5.831.216,86 €
Recettes ordinaires totales (ROT)	240.286.302,17 €	241.488.924,92 €	+ 1.202.622,75 €
DOP/DOT (42,50% maximum)	42,01%	41,65%	- 0,35%
DOP/ROT (43,50% maximum)	46,61%	44,99%	- 1,63%
DOF/DOT (17,50%) maximum	15,76%	16,29%	+ 0,53%
DOF/ROT (18,00% maximum)	17,49%	17,59%	+ 0,10%

B. Service extraordinaire

1.1. Résultats de la MB2-2025 et fonds de réserve extraordinaire

Le service extraordinaire 2025 après MB2 est présenté en déficit de 14.357.593,20 € à l'exercice propre et en strict équilibre au global après les écritures de prélèvements (mouvements de réserves).

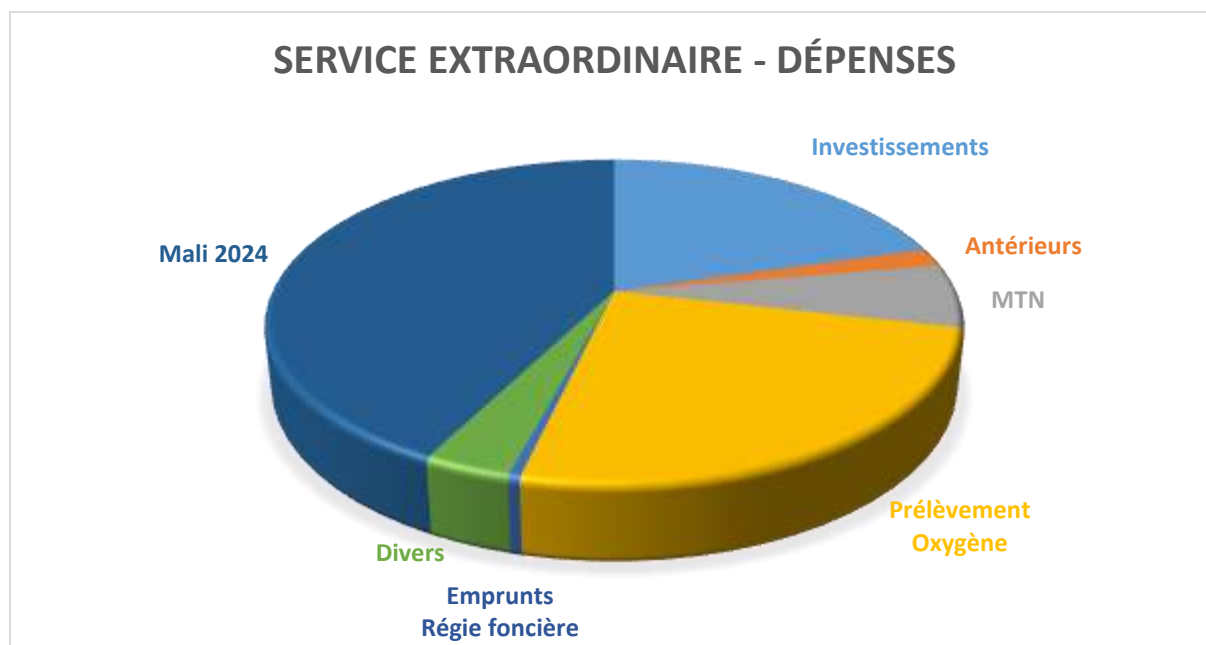
Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 198.009.061,90 €.

A l'instar des premières modifications budgétaires de l'exercice, il est à souligner que le service extraordinaire 2025 après MB2 intègre, en recettes et en dépenses, les fonds issus du quatrième tirage dans le Plan Oxygène, à savoir un montant de 49.584.392,19 € correspondant au montant de la tranche prévue pour 2025 cumulé au solde non perçu de la tranche 2023, et ce tel que convenu avec le CRAC lors du Comité de monitoring qui s'est tenu en date du 12 septembre 2024.

1.2. Dépenses (programme d'investissements)

Le programme d'investissements budgété pour cet exercice 2025 (hors mouvements de dépenses liées aux écritures techniques vers le fonds de réserve extraordinaire et hors programme MTN) s'élève, à la suite de cette seconde modification budgétaire, au montant de **40.520.326,52 €** dont le détail est disponible dans le tableau repris ci-après.

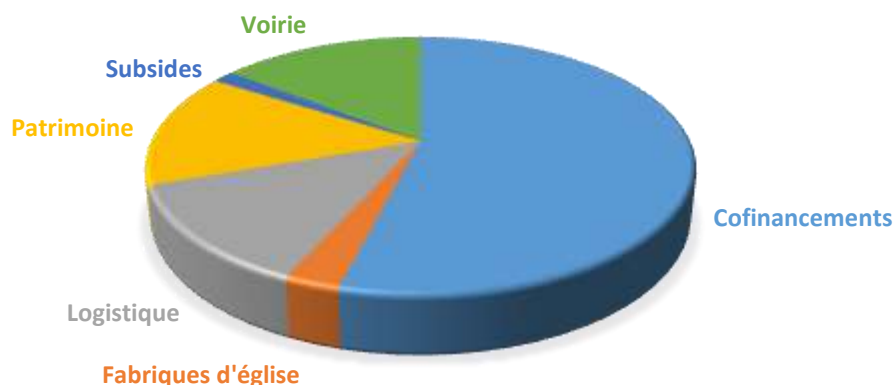
Le service extraordinaire comprend, par ailleurs, les inscriptions budgétaires relatives aux exercices antérieurs pour 3.603.961,61 €, les crédits nécessaires au remboursement de l'échéance 2025 des MTN pour 12.500.000,00 €, le prélèvement du service extraordinaire vers le service ordinaire du crédit Oxygène pour 49.584.392,19 €, les crédits relatifs aux emprunts au profit de la Régie foncière pour 919.932,44 €, ainsi que l'inscription du mali du compte 2024 pour 84.017.663,88 € et diverses écritures techniques pour un montant globalisé de 6.862.785,26 €.



Projets extraordinaires 2025 après MB2 avec leur mode de financement					
Libellés	Montant total des investissements	Emprunts	Fonds de réserve	Subsides	Interventions de tiers
Investissements cofinancés *	21.885.420,56 €	9.997.301,11 €	512.500,00 €	11.375.619,45 €	0,00 €
Fabriques d'église	1.125.000,00 €	449.000,00 €	150.000,00 €	526.000,00 €	0,00 €
Logistique	5.195.837,68 €	2.825.023,18 €	2.245.500,00 €	88.500,00 €	36.814,50 €
<i>dont parc automobile</i>	<i>1.655.500,00 €</i>	<i>1.594.000,00 €</i>	<i>61.500,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont informatique</i>	<i>1.427.000,00 €</i>	<i>362.000,00 €</i>	<i>1.065.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont divers logistique</i>	<i>2.113.337,68 €</i>	<i>869.023,18 €</i>	<i>1.119.000,00 €</i>	<i>88.500,00 €</i>	<i>36.814,50 €</i>
Patrimoine	5.848.534,19 €	3.737.199,20 €	360.067,99 €	1.461.267,00 €	290.000,00 €
<i>dont terrains</i>	<i>1.012.211,55 €</i>	<i>155.251,56 €</i>	<i>290.067,99 €</i>	<i>566.892,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont travaux bâtiments communaux</i>	<i>3.395.000,00 €</i>	<i>2.200.625,00 €</i>	<i>20.000,00 €</i>	<i>894.375,00 €</i>	<i>280.000,00 €</i>
<i>dont travaux de mise en conformité</i>	<i>825.000,00 €</i>	<i>825.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont divers patrimoine</i>	<i>616.322,64 €</i>	<i>556.322,64 €</i>	<i>50.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>10.000,00 €</i>
Subsides octroyés	629.200,00 €	580.000,00 €	49.200,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie	5.836.334,09 €	4.762.334,09 €	370.000,00 €	0,00 €	704.000,00 €
<i>dont travaux voiries</i>	<i>1.367.836,13 €</i>	<i>1.167.836,13 €</i>	<i>200.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont mobilité</i>	<i>300.000,00 €</i>	<i>300.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont égouttage</i>	<i>1.855.565,99 €</i>	<i>1.151.565,99 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>704.000,00 €</i>
<i>dont éclairage</i>	<i>453.000,00 €</i>	<i>453.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont cimetières</i>	<i>215.000,00 €</i>	<i>215.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont inondations</i>	<i>1.160.000,00 €</i>	<i>1.160.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont divers voiries</i>	<i>484.931,97 €</i>	<i>314.931,97 €</i>	<i>170.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Total :	40.520.326,52 €	22.350.857,58 €	3.687.267,99 €	13.451.386,45 €	1.030.814,50 €

* Investissements cofinancés par les subsides FEDER, PIV, FRIC et PIMACI, ces deux derniers subsides transitant via des fonds de réserve ad hoc.

SERVICE EXTRAORDINAIRE - INVESTISSEMENTS



Le détail des différents projets extraordinaires avec leur mode de financement figure en annexe du budget 2025 après MB2 (cf. Annexe 14).

Néanmoins, le tableau qui suit reprend les projets les plus significatifs en termes de montants :

Projets d'investissements 2025 après MB2	Montant
PIV – Travaux Hôtel de Ville	13.550.000,00 €
FEDER – Mobilité douce Erpent	2.940.353,00 €
Travaux d'égouttage hors plan	1.763.461,34 €
FEDER – Travaux de voiries subsidiés	1.700.000,00 €
Travaux aux bâtiments communaux	1.660.000,00 €
Travaux hors plan	1.094.387,73 €
Travaux à la Citadelle	1.017.500,00 €
Informatique	995.000,00 €
Travaux aux bâtiments culturels par délégation	945.000,00 €
FEDER – Equipements urbains – mobilier	894.500,00 €
Travaux de mise en conformité	825.000,00 €
Achats de véhicules spéciaux	750.000,00 €
PIC / PIMACI – Travaux de voiries subsidiés	683.000,00 €
PIV – Travaux de voiries subsidiés	610.000,00 €
Rénovation de la Maison des Jeunes de Basse-Enhaive	560.000,00 €
PIV – Travaux aux bâtiments communaux	517.500,00 €
Travaux de végétalisation	507.492,00 €
PIV – Subside Régie foncière (habitats légers)	500.000,00 €
Stock Techniques Spéciales	493.000,00 €
Eclairage public	453.000,00 €
Achats d'autos et de camionnettes	445.000,00 €
Acquisition d'un local pour la Cohésion sociale	426.517,64 €
Entretien et curage d'égouts	417.104,65 €
Subside d'investissement au Comité Animation Citadelle	400.000,00 €
Révision du Schéma de Développement Communal	350.000,00 €
Travaux et maintenances sur terres agricoles	345.000,00 €
Achats de camions	340.000,00 €
POLLEC – Travaux de plantations	325.718,55 €
Stock Bâtiments	320.000,00 €
FEDER – Eclairage public	300.000,00 €
Travaux de voiries - mobilité	300.000,00 €
Reprographie	277.000,00 €
Travaux pour le Tourisme	245.448,40 €
Travaux aux cimetières	215.000,00 €
Achats de matériel pour la Propreté	181.637,68 €
Honoraires voiries	175.000,00 €
Acquisition de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les inondations	165.000,00 €

Honoraires bâtiments	165.000,00 €
PIV – Subside Régie foncière (aménagement de la halle maraichère)	160.067,56 €
Libération de parts INASEP	159.931,97 €
Géomatique	155.000,00 €
Subsides d'investissements aux Fabriques d'église	150.000,00 €
Achat de matériel et d'outillage pour les voiries	130.000,00 €
Achats de machines et de matériels d'exploitation pour le Parc automobile	116.000,00 €
Achat d'un terrain sis rue Marcel Lecomte pour la gestion des eaux	100.000,00 €
Subside d'investissement au club sportif Rugby Namur XV	100.000,00 €

1.3. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire, correspondant au financement des différents projets repris en dépenses, sont les suivantes :

Projets extraordinaires du budget 2025 après MB2	
Libellé	Montant
Prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire	3.687.267,99 €
Subsides	13.451.386,45 €
Emprunts (toutes formes confondues)	22.350.857,58 €
<i>dont programme d'investissement 2025</i>	<i>9.860.433,30 €</i>
<i>dont reports du programme d'investissements 2019-2024</i>	<i>12.490.424,28 €</i>
Interventions de tiers	1.030.814,50 €
Total :	40.520.326,52 €

Les **emprunts** portent sur un montant global de **22.350.857,58 €**, soit un montant correspondant à 195,07 € par habitant.

Pour rappel, dans le cadre de la gestion des investissements communaux, il est important de mentionner que le Ministre des Pouvoirs locaux demandait, au travers de la circulaire budgétaire 2025, de faire un choix entre le schéma de la balise d'emprunts ou le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières.

Depuis cet exercice 2025, le montant annuel de la balise d'emprunts est fixé à 208 € par habitant et par an pour les communes sous plan de gestion, à savoir un montant de 23.832.016 € pour Namur. Les investissements pouvant être mis « hors balise » (automatiquement et sur demande) restent identiques par rapport à la circulaire budgétaire 2024.

Quant aux ratios d'endettement, ceux-ci sont fixés à 125% en ce qui concerne le ratio du volume de la dette et à 15,50% en ce qui concerne le ratio des charges financières.

Lors du Conseil communal du 17 décembre 2024, il a été décidé d'opter pour le passage au schéma des ratios d'endettement pour cet exercice 2025, et ce tel que recommandé par le CRAC et le Ministre des Pouvoirs locaux. Le point est fait sur ces ratios dans la partie suivante du présent rapport, traitant notamment du suivi du plan de gestion (cf. section 4 relative aux ratios d'endettement à la page 52).

Dans le cadre des mesures de gestion prises par le Collège, il a été décidé de prévoir **une balise annuelle interne limitée à 13 millions d'euros d'investissements financés par voie d'emprunts et de prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire**.

Au terme de cette MB2-2025, les **prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaires** relatifs au financement du programme d'investissements 2025 s'élèvent, quant à eux, à **3.687.267,99 €** (après déduction des 12.500.000,00 € nécessaires au remboursement des MTN).

L'intégralité des mouvements relatifs aux fonds de réserve est détaillée dans le tableau ci-après :

Service extraordinaire – Evolution des Fonds de réserve après MB2-2025	
Fonds de réserve extraordinaire	
Compte 2024	16.076.657,34 €
Alimentation 2025	6.293.894,85 €
Prélèvement 2025 *	15.449.785,48 €
Disponible après MB2-2025	6.920.766,71 €
Fonds de réserve « Ventes de biens de la Régie foncière »	
Compte 2024	1.055.470,70 €
Alimentation 2025	0,00 €
Prélèvement 2025	42.725,07 €
Disponible après MB2-2025	1.012.745,63 €
Fonds de réserve « FRIC »	
Compte 2024	951.445,95 €
Alimentation 2025	103.989,72 €
Prélèvement 2025	852.030,39 €
Disponible après MB2-2025	203.405,28 €
Fonds de réserve « PIMACI »	
Compte 2024	2.170.126,08 €
Alimentation 2025	0,00 €
Prélèvement 2025	1.694.020,05 €
Disponible après MB2-2025	476.106,03 €
Fonds de réserve « Charges en numéraire »	
Compte 2024	0,00 €
Alimentation 2025	450.000,00 €
Prélèvement 2025	450.000,00 €
Disponible après MB2-2025	0,00 €

* dont 12.500.000,00 € portant sur les écritures relatives au remboursement des MTN

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

1. Préalable

En date du 14 décembre 2021, concomitamment à l'adoption du budget initial 2022, le Conseil communal a arrêté le nouveau plan de gestion actualisé (2023-2027) ainsi que les taux et paramètres des projections quinquennales.

Ce travail avait été réalisé en concertation avec le CRAC au travers de diverses réunions préparatoires, tant au niveau de la Ville que de ses Entités consolidées (CPAS, Zone de police, Zone de secours NAGE et Régie foncière).

Pour rappel, la trajectoire 2023-2027 était présentée à l'équilibre moyennant :

- La mise en œuvre de diverses mesures internes (correctif technique aux antérieurs, personnel, fiscalité, ...) à hauteur cumulée de 38,2 millions d'euros ;
- Un recours limité au Plan Oxygène (emprunts CRAC) de l'ordre de 24,5 millions d'euros, soit environ 15% de l'aide totale du « droit de tirage » de 158,7 millions d'euros en faveur de la Ville annoncé par le Gouvernement wallon (décision du 21 novembre 2021).

Enfin, il était envisagé de pouvoir mettre en réserves et provisions le solde des cinq prêts régionaux afin de pouvoir faire face aux difficultés structurelles futures.

Il s'avère cependant que, au vu du contexte difficile en termes de financement eu égard au contexte budgétaire global, les financements espérés en 2022 et 2023 ont été limités à respectivement 21.699.362,00 € et 23.933.428,00 €. Après ces deux premiers tirages, un écart de 25.780.096,64 € est donc constaté par rapport aux prévisions émises fin 2021. Dans les hypothèses reprises ci-dessous, ce montant est ajouté au droit de tirage de 2025 qui passerait ainsi à 49.584.392,19 € au lieu de 23.804.295,55 € maximum, et ce afin de pouvoir équilibrer le résultat global des exercices à venir.

Il est important de rappeler qu'au moment de clôturer le budget initial 2025, le montant du droit de tirage 2024, finalement limité à 17,80 millions d'euros, n'avait pas encore été communiqué par le CRAC. Dès lors, les premières modifications budgétaires de 2025 avaient permis d'ajuster le montant de cette tranche 2024 (actuellement limitée à 75%, soit au montant réellement perçu par la Ville de 13,35 millions d'euros), ce qui a eu un impact à la fois sur les charges d'emprunts concernant le remboursement des crédits Oxygène en 2025 et sur le montant des interventions du CRAC en 2025 (soit 100% des intérêts et 15% du capital des trois tranches Oxygène actuellement perçues).

Il importe également de rappeler que le conflit russo-ukrainien, ayant débuté en février 2022, a profondément bouleversé les exercices 2022 et 2023 au vu du haut niveau d'inflation des dépenses (supérieur à 12% plusieurs mois d'affilée en 2022) qui n'avait plus été observé depuis la crise dite « du pétrole », il y a plus de quarante ans. De plus, une hausse significative des taux d'intérêt, tant à court terme qu'à long terme, est observée depuis lors. Ces différents éléments continuent à impacter directement et durablement l'exercice en cours et les projections budgétaires.

La présente section fait le point sur les écarts constatés entre les prévisions budgétaires pour 2025 du plan de gestion 2023-2027 et le budget effectif 2025 après MB2. Les principales modifications qui ont été apportées aux projections sont également développées ci-après.

Pour terminer, un état des lieux est fait sur les différentes mesures adoptées dans le plan de gestion actualisé en décembre 2021 ainsi que sur le suivi des balises d'emprunts après l'élaboration de cette deuxième modification budgétaire de 2025.

2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB2-2025

La présente section établit les écarts entre le budget 2025 après MB2 et les balises qui figurent dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, concomitamment au budget initial 2022.

2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires

Le tableau qui suit compare les grandes masses budgétaires du présent travail budgétaire à celles qui avaient été prévues au plan de gestion actualisé pour la période 2023-2027.

Libellé	PGA 2023-2027 Prévision 2025	MB2-2025	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB2-2025 (€)	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB2-2025 (%)
Recettes ordinaires totales à l'exercice propre				
Recettes de prestations	9.246.904,26 €	9.215.412,88 €	- 31.491,38 €	- 0,34%
Recettes de transferts	199.537.548,90 €	225.784.937,63 €	+ 26.247.388,73 €	+ 13,15%
Recettes de dette	5.006.697,05 €	6.488.574,41 €	+ 1.481.877,36 €	+ 29,60%
Recettes de prélèvement	702.885,52 €	50.287.277,71 €	+ 49.584.392,19 €	-
Sous-total des recettes	214.494.035,73 €	291.776.202,63 €	+ 77.282.166,90 €	+ 36,03%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.640.000,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes après mesures PGA 2023-2027	216.134.035,73 €	291.776.202,63 €	+ 75.642.166,90 €	+ 35,00%

Dépenses ordinaires totales à l'exercice propre				
Dépenses de personnel	99.882.592,30 €	108.637.233,87 €	+ 8.754.641,58 €	+ 8,76%
Dépenses de fonctionnement	36.234.778,90 €	42.482.429,85 €	+ 6.247.650,95 €	+ 17,24%
Dépenses de transferts	63.923.818,45 €	76.565.455,51 €	+ 12.641.637,06 €	+ 19,78%
Dépenses de dette	28.679.518,38 €	33.120.824,01 €	+ 4.441.305,63 €	+ 15,49%
Dépenses de prélèvement	0,00 €	30.970.259,39 €	+ 30.970.259,39 €	-
Sous-total des dépenses	228.720.708,03 €	291.776.202,63 €	+ 63.055.494,60 €	+ 27,57%
Mesures PGA 2023-2027	-3.756.508,00 €	0,00 €	-	-
Total des dépenses après mesures PGA 2023-2027	224.964.200,03 €	291.776.202,63 €	+ 66.812.002,60 €	+ 29,70%

Résultat de l'exercice propre				
Total des recettes	214.494.035,73 €	291.776.202,63 €	+ 77.282.166,90 €	+ 36,03%
Total des dépenses	228.720.708,03 €	291.776.202,63 €	+ 63.055.494,60 €	+ 27,57%
Résultat exercice propre	-14.226.672,30 €	0,00 €	+ 14.226.672,30 €	-
Mesures PGA en recettes	+ 1.640.000,00 €	0,00 €	-	-
Mesures PGA en dépenses	-3.756.508,00 €	0,00 €	-	-
Résultat de l'exercice propre après mesures PGA	-8.830.164,30 €	0,00 €	+ 8.830.164,30 €	-

2.2. Résultat attendu du budget 2025 selon le plan de gestion actualisé

Pour rappel, le résultat attendu de l'exercice propre 2025 selon le plan de gestion actualisé était un déficit de 8.830.164,30 €, hors recettes de prélèvement autre que la reprise annuelle de 702.885,52 € dans la provision « CPAS ».

2.3. Résultat effectif selon le budget 2025 après MB2

Le résultat effectif de l'exercice propre du budget 2025 après MB2 est à l'équilibre en tenant compte de la reprise de provision de 702.885,52 € telle que prévue dans le plan de gestion actualisé mais également du rapatriement d'un montant de 49.584.392,19 € en provenance du droit de tirage 2025 (incluant le solde non perçu en 2023) dans le Plan Oxygène de la Région wallonne ainsi que de la dépense de prélèvement relative à l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » d'un montant de 30.970.259,39 €.

Après déduction de ces mouvements en recettes et dépenses de prélèvement en lien direct avec le Plan Oxygène, le résultat de l'exercice propre présenterait un déficit de 18.614.132,80 €, soit en dégradation de 9.783.968,50 € par rapport à la projection 2025 datant de décembre 2021.

Cette détérioration importante du résultat de l'exercice 2025 a été développée dans les notes explicatives relatives au budget initial 2025 et à la MB1-2025. Un rappel est fait dans ce rapport quant aux éléments majeurs traduisant la dégradation des résultats projetés lors de cet exercice 2025.

Les principaux ajustements intervenus lors de cette deuxième modification budgétaire sont également développés dans les sections suivantes.

2.4. Ecart détaillés en recettes : ajustements réalisés en MB2-2025

Globalement, les recettes de l'exercice propre sont en augmentation de 75.642.166,90 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.4.1. Recettes de prestations

Recettes de prestations				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Ventes de bois	33.305,56 €	43.000,00 €	+ 9.694,44 €	+ 29,11%
Locations de patrimoine	591.930,22 €	628.850,00 €	+ 36.919,78 €	+ 6,24%
Locations ADEPS + parking Grognon	892.986,92 €	0,00 €	- 892.986,92 €	- 100,00%
Navettes publiques et modes alternatifs	30.000,00 €	114.800,00 €	+ 84.800,00 €	+ 282,67%
Locations de salles communales	175.151,17 €	250.000,00 €	+ 74.848,83 €	+ 42,73%
Entrées des installations sportives	377.090,17 €	365.000,00 €	- 12.090,17 €	- 3,21%
Remboursements par la Régie foncière (personnel)	845.697,55 €	892.691,65 €	+ 46.994,10 €	+ 5,56%
Intervention du personnel dans les chèques-repas	340.000,00 €	350.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 2,94%
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	397.953,00 €	170.000,00 €	- 227.953,00 €	- 57,28%
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	730.000,00 €	1.100.000,00 €	+ 370.000,00 €	+ 50,68%
Secours - Plan d'urgence	85.514,98 €	200.000,00 €	+ 114.485,02 €	+ 133,88%
Entrées des piscines	600.000,00 €	450.000,00 €	- 150.000,00 €	- 25,00%
Cimetières	360.605,35 €	415.000,00 €	+ 54.394,65 €	+ 15,08%
Bibliothèques	46.363,55 €	35.000,00 €	- 11.363,55 €	- 24,51%
Entrées des installations culturelles	6.181,81 €	6.000,00 €	- 181,81 €	- 2,94%
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipes	0,00 €	350.000,00 €	+ 350.000,00 €	-
Autres (recettes Régie foncière, minerval, PARF, ...)	3.734.123,99 €	3.845.071,23 €	+ 110.947,24 €	+ 2,97%
Sous-total des recettes de prestations	9.246.904,26 €	9.215.412,88 €	- 31.491,38 €	- 0,34%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prestations après mesures PGA 2023-2027	9.246.904,26 €	9.215.412,88 €	- 31.491,38 €	- 0,34%

Les principaux ajustements de cette MB2-2025 concernent la hausse, une nouvelle fois, de 200.000,00 € des recettes diverses de l'Enseignement (repas, séjours, photos, ... : écart de + 370.000,00 € après MB2), des remboursements par la Régie foncière de ses charges de personnel avec une augmentation de 69.326,12 € (impact neutre budgétairement vu la hausse des dépenses de personnel : écart de + 46.994,10 € après MB2) ou encore des recettes issues des piscines avec une hausse de 50.000,00 € suite à la réouverture de la piscine de Jambes (recettes qui demeurent néanmoins largement moindres que prévues dans le PGA 2023-2027 : écart de - 150.000,00 € après MB2).

Pour rappel, il est à souligner que la réduction de précompte professionnel est inscrite sous forme d'une recette de prestations (350.000,00 € après MB2) depuis le budget initial 2023 alors qu'elle avait initialement été envisagée comme une réduction au niveau des dépenses de personnel.

De plus, il est signalé depuis la présentation du budget initial 2025 que certaines recettes de prestations ont été adaptées depuis l'élaboration du plan de gestion mais que cela n'a aucune influence sur le résultat budgétaire car ces mouvements sont contrebalancés par des dépenses équivalentes, à savoir notamment :

- Suppression de la recette liée au projet Adeps (- 892.986,92 €) étant entendu que le projet initial a été abandonné, ce qui est neutre budgétairement puisque les dépenses liées au projet Adeps sont également supprimées depuis le budget initial 2024 ;
- Augmentation des recettes liées au Plan d'urgence (+ 114.485,02 €), ce qui est également neutre budgétairement car des dépenses du même montant viennent contrebalancer intégralement cette recette complémentaire ;
- Moindres recettes issues des entrées des piscines (- 150.000,00 € après MB2), ce qui s'explique notamment par les travaux à réaliser dans les piscines communales (la réouverture de la piscine de Jambes est désormais actée après d'importantes rénovations) ;
- Adaptation des recettes liées aux interventions financières des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...) et à l'Enseignement (repas, séjours, photos, ...) pour un montant global favorable de 142.047,00 € après MB2, ce qui est cependant neutre budgétairement car les dépenses y liées sont également en augmentation.

Enfin, lors de la MB1-2025, plusieurs ajustements avaient été actés, dont notamment les concessions aux cimetières (+ 45.000,00 €, soit un écart de + 54.394,65 € après MB1) suite à une estimation actualisée pour 2025 sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice précédent.

2.4.2. Recettes de transferts

Recettes de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Fonds des communes : dotation principale	46.194.858,25 €	51.258.160,95 €	+ 5.063.302,70 €	+ 10,96%
Subvention Namur Capitale	6.448.761,28 €	7.237.000,00 €	+ 788.238,72 €	+ 12,22%
Mainmorte	846.899,13 €	785.929,00 €	- 60.970,13 €	- 7,20%
Sous-total des recettes de fonds	53.490.518,66 €	59.281.089,95 €	+ 5.790.571,29 €	+ 10,83%
Additionnels au précompte immobilier	49.353.641,13 €	54.089.013,16 €	+ 4.735.372,03 €	+ 9,59%
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	41.921.259,83 €	50.052.220,39 €	+ 8.130.960,56 €	+ 19,40%
Additionnels aux taxes automobiles	1.441.483,45 €	1.661.156,56 €	+ 219.673,11 €	+ 15,24%
Propreté publique - déchets	7.724.156,50 €	8.222.000,00 €	+ 497.843,50 €	+ 6,45%
Vente de sacs poubelles	1.930.431,00 €	2.012.248,00 €	+ 81.817,00 €	+ 4,24%
Parkings et horodateurs	4.360.000,00 €	5.270.000,00 €	+ 910.000,00 €	+ 20,87%

Délivrance de documents administratifs	491.968,73 €	469.500,00 €	- 22.468,73 €	- 4,57%
Raccordements aux égouts	2.350.575,72 €	2.655.000,00 €	+ 304.424,28 €	+ 12,95%
Urbanisme	387.340,92 €	590.000,00 €	+ 202.659,08 €	+ 52,32%
Taxe sur la force motrice	290.000,00 €	213.000,00 €	- 77.000,00 €	- 26,55%
Enseignes et panneaux publicitaires	1.071.820,08 €	1.100.000,00 €	+ 28.179,92 €	+ 2,63%
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	680.000,00 €	300.000,00 €	- 380.000,00 €	- 55,88%
Spectacles	680.000,00 €	600.000,00 €	- 80.000,00 €	- 11,76%
Occupation du domaine public	1.086.500,00 €	1.235.000,00 €	+ 148.500,00 €	+ 13,67%
Complément régional	467.425,45 €	787.794,38 €	+ 320.368,93 €	+ 68,54%
Parcelles non bâties	80.000,00 €	82.000,00 €	+ 2.000,00 €	+ 2,50%
Séjours dans les établissements hôteliers	159.181,20 €	245.000,00 €	+ 85.818,80 €	+ 53,91%
Enlèvement de véhicules	300.000,00 €	260.000,00 €	- 40.000,00 €	- 13,33%
Secondes résidences	58.366,44 €	135.000,00 €	+ 76.633,56 €	+ 131,30%
Etablissements financiers	132.651,00 €	95.000,00 €	- 37.651,00 €	- 28,38%
Immeubles inoccupés	510.050,00 €	350.000,00 €	- 160.050,00 €	- 31,38%
Autres taxes locales	80.490,50 €	167.230,00 €	+ 86.739,50 €	+ 107,76%
Sous-total des recettes de fiscalité	115.557.341,95 €	130.591.162,49 €	+ 15.033.820,54 €	+ 13,01%
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	640.000,00 €	680.000,00 €	+ 40.000,00 €	+ 6,25%
Subvention pour le fonctionnement de l'Enseignement fondamental	2.995.517,66 €	3.200.000,00 €	+ 204.482,34 €	+ 6,83%
Subvention pour le fonctionnement de l'Enseignement secondaire	183.673,32 €	174.822,91 €	- 8.850,41 €	- 4,82%
Subvention pour le fonctionnement de l'Enseignement de promotion sociale	31.008,50 €	0,00 €	- 31.008,50 €	- 100,00%
Pacte pour fonction publique locale	122.528,93 €	102.472,80 €	- 20.056,13 €	- 16,37%
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	105.000,00 €	127.733,00 €	+ 22.733,00 €	+ 21,65%
Subvention unique APE	10.916.193,30 €	11.041.566,95 €	+ 125.373,65 €	+ 1,15%
Subventions PSI	39.132,53 €	0,00 €	- 39.132,53 €	- 100,00%
Prévention FIPI	20.000,00 €	0,00 €	- 20.000,00 €	- 100,00%

Subvention bibliothèques	350.198,64 €	411.390,97 €	+ 61.192,33 €	+ 17,47%
Contrats de sécurité / Cohésion sociale	1.716.725,73 €	1.607.721,13 €	- 109.004,60 €	- 6,35%
Subvention SPW Métropolitain	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	0,00%
Remboursement emprunts Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.751.913,50 €	- 105.580,27 €	- 5,68%
Remboursement CRAC + assainissement	4.067.578,51 €	6.515.032,69 €	+ 2.447.454,18 €	+ 60,17%
Remboursement TONUS	50.371,66 €	50.046,44 €	- 325,22 €	- 0,65%
Subvention Guichet de l'énergie	283.222,23 €	264.515,61 €	- 18.706,62 €	- 6,60%
Amendes (administratives, environnement, ...)	1.699.996,65 €	2.200.000,00 €	+ 500.003,35 €	+ 29,41%
Ristournes et interventions d'assurances	360.605,35 €	581.500,00 €	+ 220.894,65 €	+ 61,26%
Remboursement du personnel détaché	1.035.401,50 €	1.622.706,05 €	+ 587.304,55 €	+ 56,72%
Autres subventions	1.709.566,73 €	2.542.138,22 €	+ 832.571,49 €	+ 48,70%
Autres (indemnités d'assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	805.473,28 €	1.539.124,92 €	+ 733.651,64 €	+ 91,08%
Sous-total des recettes de subsides	30.489.688,29 €	35.912.685,19 €	+ 5.422.996,90 €	+ 17,79%
Sous-total des recettes de transferts	199.537.548,90 €	225.784.937,63 €	+ 26.247.388,73 €	+ 13,15%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.640.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA 2023-2027	201.177.548,90 €	225.784.937,63 €	+ 24.607.388,73 €	+ 12,23%

Comme indiqué préalablement, les ajustements principaux de cette MB2-2025 concernent :

- Les recettes issues de la vente de sacs pour les déchets ménagers (+ 200.468,00 €, soit un écart de + 81.817,00 € après MB2) ;
- La taxe sur la gestion des déchets (+ 200.112,00 € pour les particuliers et + 124.605,00 € pour les commerces et professions libérales, soit un écart de + 497.843,50 € après MB2) ;
- L'inscription d'une recette de 200.000,00 € correspondant au montant à verser par la société AG Real Estate pour l'entretien de la rue des Bourgeois, ce qui est financé par charge d'urbanisme (ajustement neutre budgétairement car une dépense de prélèvement hors exercice propre du même montant est budgétée simultanément afin d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire) ;
- La taxe sur les palissades et constructions (+ 150.000,00 €, soit un écart globalisé de + 148.500,00 € au niveau de l'occupation du domaine public) ;

- La taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts pour les particuliers, commerçants et professions libérales (+ 115.000,00 € globalement, soit un écart de + 304.424,28 € après MB2) ;
- La diminution estimée des recettes issues de la taxe sur les spectacles (- 80.000,00 €, soit un écart de - 80.000,00 € après MB2).

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial 2025 que la forte augmentation des recettes de transferts par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 s'expliquait principalement par :

- Additionnels au précompte immobilier : + 4.735.372,03 € après MB1 suite à l'indexation du revenu cadastral des biens immobiliers résultant de la forte inflation depuis 2022 ;
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : + 8.130.960,56 € après MB1 suite à l'augmentation estimée des revenus réels de la population par le SPF Finances depuis 2022 ;
- Fonds des Communes : + 5.063.302,70 € après MB2 suite à l'indexation de la dotation résultant notamment de la forte inflation depuis 2022 ;
- Remboursement de charges d'emprunts par le CRAC : + 2.447.454,18 € après MB1, ce qui s'explique quasi-intégralement par la prise en compte, en 2025, des remboursements liés aux tranches 2022 à 2024 du Plan Oxygène (2.572.282,85 € correspondant à 100% de la charge d'intérêts et à 15% de remboursement de capital) ;
- Parkings et horodateurs : + 910.000,00 € (après MB2) par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique principalement par les recettes issues de la Scan-car qui, pour rappel, ne sanctionne que les véhicules en situation infractionnelle ;
- Subvention « Namur Capitale » : + 788.238,72 € après MB2 suite à l'indexation de ce subside rétrocedé partiellement à la Zone de Police (+ 531.897,04 € après MB2 par rapport au PGA), soit une amélioration budgétaire nette de 256.341,68 € ;
- Amendes (administratives, environnement, ...) : + 500.003,35 € (inchangé depuis le budget initial) suite à l'adaptation de ces recettes sur base des montants réels constatés en 2023 et 2024 concernant uniquement des sanctions financières faisant suite à des comportements infractionnels ;
- Autres subventions : + 832.571,49 € après MB2, ce qui s'explique notamment par la prise en compte du subside FEDASIL (321.761,86 €), par l'ajustement de la budgétisation des subsides relatifs au partenariat « Namur-Masina » et au projet Wallonie-Bruxelles International (ONG Pasco), par l'inscription du subside PIV destiné au fonctionnement ordinaire ou encore par l'indexation de subsides divers ;
- Complément régional : + 320.368,93 € après MB1 suite à l'importante indexation des compensations fiscales « Plan Marshall » visant à compenser, à charge du budget de la Région wallonne, les réductions des recettes fiscales des communes et provinces relatives aux exonérations des taxes additionnelles au précompte immobilier ainsi que, pour les communes, aux exonérations de la taxe industrielle compensatoire et de la taxe sur la force motrice ;
- Subvention unique APE : + 125.373,65 € après MB2 par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique à la fois par l'indexation de ce subside (+ 7,00% en 2023 et + 2,02% en 2024) et par la cession de points APE au CPAS suite au transfert de personnel subsidié dans le cadre du transfert du Dispositif d'urgence sociale vers le CPAS depuis le 1^{er} octobre 2023. A noter qu'il n'y a pas d'indexation de ce subside en 2025.

Pour rappel, les ajustements principaux de la MB1-2025 concernaient la dotation au Fonds des Communes (- 379.337,08 €), les additionnels à l'impôt des personnes physiques (- 691.151,59 €) ainsi que le remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène (- 1.900.280,08 €, ce qui est toutefois intégralement compensé par de moindres dépenses en charges d'emprunts).

Certaines recettes avaient néanmoins été ajustées à la hausse lors de la MB1 telles que les additionnels au précompte immobilier (+ 566.981,17 €), l'aide exceptionnelle « Namur Capitale » (+ 237.000,00 €) suite à l'indexation de cette dotation rétrocédée partiellement à la Zone de Police, la mainmorte (+ 118.247,30 €) qui consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique, les additionnels aux taxes automobiles

(+ 78.462,00 €), le complément régional « Plan Marshall » (+ 56.618,27 €) ou encore l'inscription du subsidie FEDASIL (+ 321.761,86 €) qui est une intervention financière fédérale relative aux centres ouverts pour l'accueil des demandeurs d'asile et qui était jusqu'alors systématiquement constatée aux comptes sans avoir été préalablement budgétée.

2.4.3. Recettes de dette

Recettes de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.394.543,39 €	2.415.887,04 €	+ 21.343,65 €	+ 0,89%
Dividendes AIEG	215.565,94 €	165.946,69 €	- 49.619,25 €	- 23,02%
Dividendes Trans & Wall	0,00 €	15.983,30 €	+ 15.983,30 €	-
Sous total dividendes Intercommunales énergétiques	2.610.109,33 €	2.597.817,03 €	- 12.292,30 €	- 0,47%
Intérêts créditeurs	10.000,00 €	1.000.000,00 €	+ 990.000,00 €	-
Autres dividendes	0,00 €	2.250,00 €	+ 2.250,00 €	-
Bénéfice d'exploitation du Casino (via Régie foncière)	1.881.396,65 €	2.115.031,08 €	+ 233.634,43 €	+ 12,42%
Autres (apports Régie foncière, remboursements emprunts de tiers, ...)	505.191,07 €	773.476,30 €	+ 268.285,23 €	+ 53,11%
Sous-total des recettes de dette	5.006.697,05 €	6.488.574,41 €	+ 1.481.877,36 €	+ 29,60%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA 2023-2027	5.006.697,05 €	6.488.574,41 €	+ 1.481.877,36 €	+ 29,60%

De très faibles ajustements ont été réalisés lors de cette MB2-2025. En effet, la très légère diminution des recettes de dette est essentiellement justifiée par l'ajustement des recettes liées aux remboursements par la Régie foncière de charges financières relatives aux emprunts contractés par la Ville (- 3.935,00 € globalement), ce qui est donc neutre budgétairement car ces recettes sont entièrement contrebalancées par une légère baisse des dépenses de dette y relatives.

Pour rappel, il avait été constaté, lors de la présentation du budget initial, que l'important écart favorable des recettes de dette, à savoir 1.481.877,36 € après MB2, s'explique principalement par la très forte hausse des intérêts créditeurs des placements de trésorerie en cours et à réaliser en 2025 par le Directeur financier (+ 990.000,00 € par rapport au PGA 2023-2027).

Il est également à pointer la hausse de la recette liée au bénéfice d'exploitation du Casino de Namur (+ 233.634,43 €) et l'augmentation des charges financières à rembourser par la Régie foncière (+ 268.285,23 € après MB2), et ce afin d'assurer la concordance des recettes communales avec le budget 2025 de la Régie foncière.

Enfin, il est à rappeler qu'il n'y avait eu aucun ajustement lors de la MB1-2025.

2.4.4. Recettes de prélèvement

Recettes de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Prélèvements (emprunt de relance, Plan Oxygène, ...)	0,00 €	49.584.392,19 €	+ 49.584.392,19 €	-
Autres prélèvements + reprises dans provisions (CPAS, ...)	702.885,52 €	702.885,52 €	0,00 €	0,00%
Sous-total des recettes de prélèvement	702.885,52 €	50.287.277,71 €	+ 49.584.392,19 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	702.885,52 €	50.287.277,71 €	+ 49.584.392,19 €	-

Tout comme en MB1, aucun ajustement n'a été réalisé lors de cette deuxième modification budgétaire de l'exercice 2025.

Comme précisé lors de la présentation du budget initial 2025, la très nette augmentation des recettes de prélèvement de 49.584.392,19 € à l'exercice propre provient intégralement de la prise en compte du rapatriement de ce même montant en provenance du droit de tirage de la tranche 2025 (23.804.295,55 €) dans le Plan Oxygène de la Région wallonne cumulé au solde non perçu de la tranche 2023 (25.780.096,64 €), et ce sous réserve de l'approbation de la Région wallonne.

2.5. Ecart détaillés en dépenses : ajustements réalisés en MB2-2025

Globalement, les dépenses de l'exercice propre sont en augmentation de 66.812.002,60 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.5.1. Dépenses de personnel

Dépenses de personnel				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Traitements du personnel statutaire	18.920.806,43 €	19.835.258,61 €	+ 914.452,17 €	+ 4,83%
Pécules de vacances du personnel statutaire	1.418.674,91 €	1.472.346,27 €	+ 53.671,36 €	+ 3,78%
Cotisations sociales du personnel statutaire	2.789.875,71 €	2.906.459,92 €	+ 116.584,21 €	+ 4,18%
Cotisations pensions du personnel statutaire	11.250.556,31 €	11.647.654,47 €	+ 397.098,16 €	+ 3,53%
Traitements du personnel contractuel APE	26.127.512,45 €	29.401.887,31 €	+ 3.274.374,85 €	+ 12,53%
Pécules de vacances du personnel contractuel APE	1.897.480,71 €	2.196.549,09 €	+ 299.068,38 €	+ 15,76%
Cotisations sociales du personnel contractuel APE	7.679.639,66 €	8.605.167,67 €	+ 925.528,01 €	+ 12,05%
Traitements du personnel contractuel	15.146.354,63 €	15.355.927,79 €	+ 209.573,16 €	+ 1,38%
Pécules de vacances du personnel contractuel	1.022.158,95 €	1.054.116,74 €	+ 31.957,79 €	+ 3,13%
Cotisations sociales du personnel contractuel	4.433.515,34 €	4.455.430,91 €	+ 21.915,57 €	+ 0,49%
Second pilier de pension du personnel contractuel (3,088%)	0,00 €	1.622.914,40 €	+ 1.622.914,40 €	-
Traitements du personnel enseignant subventionné	874,16 €	927,81 €	+ 53,64 €	+ 6,14%
Traitements du personnel enseignant "part propre"	3.014.662,36 €	3.250.838,68 €	+ 236.176,31 €	+ 7,83%
Traitements des mandataires	1.304.718,52 €	1.530.640,91 €	+ 225.922,39 €	+ 17,32%
Cotisations de pensions des mandataires	877.229,71 €	681.379,93 €	- 195.849,78 €	- 22,33%
Assurance-loi	520.713,34 €	1.331.154,28 €	+ 810.440,94 €	+ 155,64%
Service médical du travail	301.772,76 €	333.999,05 €	+ 32.226,29 €	+ 10,68%
Traitements du personnel de la Régie foncière	845.697,55 €	803.007,78 €	- 42.689,77 €	- 5,05%

Chèques-repas + éco-chèques	2.330.348,80 €	2.151.572,24 €	- 178.776,56 €	- 7,67%
Sous-total des dépenses de personnel	99.882.592,30 €	108.637.233,87 €	+ 8.754.641,57 €	+ 8,76%
Mesures PGA 2023-2027	-2.456.508,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA 2023-2027	97.426.084,30 €	108.637.233,87 €	+ 11.211.149,58 €	+ 11,51%

Comme indiqué préalablement, les dépenses de personnel ont été ajustées au montant global de 108.637.233,87 € lors de cette MB2-2025 en tenant compte d'une série de paramètres, à savoir :

- Projection globale tenant compte de l'utilisation réelle des crédits budgétaires sur base des mandats des six premiers mois de l'exercice 2025 : 108.964.964,61 € ;
- Coût des engagements du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 : + 942.470,18 € ;
- Ajustement de la cotisation de responsabilisation : - 709.072,21 € ;
- Ajustement du coût du second pilier de pension : - 19.189,75 € ;
- Retour attendu d'agent(e)s à partir du 1^{er} juillet 2025 : + 766.975,43 € ;
- Coût forfaitaire d'éléments divers (annales, revalorisations barémiques, évolutions de carrière et promotions) à partir du 1^{er} juillet 2025 : + 403.651,56 € ;
- Départ à la retraite attendu d'agent(e)s à partir du 1^{er} juillet 2025 : - 133.973,88 € ;
- Economies de non-remplacement systématique à partir du 1^{er} juillet 2025 : - 400.000,00 € ;
- Ajustement technique du DGF sur base des constats réels du compte 2024 : - 1.178.592,07 €.

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2025, la forte hausse des dépenses de personnel (+ 11.211.149,57 € après MB2) s'explique presque exclusivement par les différentes indexations salariales intervenues depuis 2022. En effet, il était impossible de prévoir ces multiples indexations salariales lors de l'actualisation du plan de gestion fin 2021.

Enfin, il est à rappeler que certains ajustements avaient déjà été réalisés lors de la MB1, notamment en ce qui concerne l'intégration du Plan d'embauche 2025 tel que validé par la nouvelle majorité (+ 811.404,21 €) ou encore l'augmentation du montant annuel relatif aux chèques-repas (+ 133.281,51 €) suite à l'attribution du nouveau marché ayant trait à la fourniture de titres-repas sous format électronique.

2.5.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Frais administratifs de perception des additionnels à l'I.P.P.	419.212,60 €	471.362,35 €	+ 52.149,75 €	+ 12,44%
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat de sacs)	10.509.036,54 €	10.505.000,00 €	- 4.036,54 €	- 0,04%
Eaux usées (égouttage)	42.355,00 €	36.680,00 €	- 5.675,00 €	- 13,40%

Téléphonie fixe et mobile	342.982,51 €	406.380,00 €	+ 63.397,49 €	+ 18,48%
Informatique	1.739.111,49 €	2.474.000,00 €	+ 734.888,51 €	+ 42,26%
Correspondance	530.604,00 €	1.200.000,00 €	+ 669.396,00 €	+ 126,16%
Documents administratifs	48.000,00 €	37.000,00 €	- 11.000,00 €	- 22,92%
Frais de déplacements et de séjours	509.958,11 €	600.900,00 €	+ 90.941,89 €	+ 17,83%
Frais de représentations et de réceptions	367.349,28 €	358.897,00 €	- 8.452,28 €	- 2,30%
Frais de formation du personnel	167.970,76 €	285.000,00 €	+ 117.029,24 €	+ 69,67%
Frais d'élections	5.000,00 €	15.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 200,00%
Frais de poursuites et de procédures	748.151,64 €	737.650,00 €	- 10.501,64 €	- 1,40%
Charroi (impôt sur les véhicules)	28.121,60 €	27.000,00 €	- 1.121,60 €	- 3,99%
Carburant	565.806,59 €	661.000,00 €	+ 95.193,41 €	+ 16,82%
Eau	549.214,22 €	530.000,00 €	- 19.214,22 €	- 3,50%
Chauffage et éclairage des bâtiments communaux	2.578.835,72 €	5.010.000,00 €	+ 2.431.164,28 €	+ 94,27%
Eclairage public	615.000,00 €	885.000,00 €	+ 270.000,00 €	+ 43,90%
Fournitures administratives	242.500,00 €	98.300,00 €	- 144.200,00 €	- 59,46%
Fournitures techniques	5.453.767,73 €	5.019.720,59 €	- 434.047,14 €	- 7,96%
Matériel pour la voirie (signalisation, entretien, ...)	890.547,49 €	1.068.703,18 €	+ 178.155,69 €	+ 20,01%
Honoraires	342.436,72 €	410.667,00 €	+ 68.230,28 €	+ 19,92%
Navettes publiques	1.219.589,66 €	1.452.500,00 €	+ 232.910,34 €	+ 19,10%
Assurances des bâtiments	183.071,41 €	250.000,00 €	+ 66.928,59 €	+ 36,56%
Frais d'entretien des bâtiments	665.935,36 €	680.800,00 €	+ 14.864,64 €	+ 2,23%
Assurances du charroi	215.378,13 €	180.000,00 €	- 35.378,13 €	- 16,43%
Frais d'entretien du charroi	412.449,11 €	505.000,00 €	+ 92.550,89 €	+ 22,44%
Assurance responsabilité civile	213.066,25 €	392.800,00 €	+ 179.733,75 €	+ 84,36%
Vêtements de travail	300.745,27 €	267.000,00 €	- 33.745,27 €	- 11,22%
Frais extrascolaires (crèches, garderies, ...)	730.000,00 €	1.100.000,00 €	+ 370.000,00 €	+ 50,68%
Frais Enseignement (plaines, classes diverses, ...)	1.146.414,28 €	996.000,00 €	- 150.414,28 €	- 13,12%
Mesures de sécurité et Plan d'urgence	88.305,03 €	200.500,00 €	+ 112.194,97 €	+ 127,05%
Précompte immobilier	387.680,63 €	405.000,00 €	+ 17.319,38 €	+ 4,47%
Loyers des biens loués	607.366,31 €	711.800,00 €	+ 104.433,69 €	+ 17,19%
Fonctionnement du téléphérique	709.618,12 €	799.411,85 €	+ 89.793,73 €	+ 12,65%
Autres (piscines, enlèvement de véhicules, frais financiers administratifs, ...)	2.659.197,36 €	3.703.357,88 €	+ 1.044.160,52 €	+ 39,27%

Sous-total des dépenses de fonctionnement	36.234.778,90 €	42.482.429,85 €	+ 6.247.650,95 €	+ 17,24%
Mesures PGA 2023-2027	-700.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de fonctionnement après mesures PGA 2023-2027	35.534.778,90 €	42.482.429,85 €	+ 6.947.650,95 €	+ 19,55%

Comme mentionné ci-avant, les principaux ajustements réalisés lors de cette MB2-2025 concernent :

- Les dépenses diverses de l'Enseignement (frais de repas, potages, séjours, activités, ...) en augmentation de 200.000,00 € (soit un écart de + 370.000,00 € par rapport au PGA 2023-2027), justifiée par la hausse du nombre de repas, de sorties, d'activités pédagogiques et de séjours avec nuitées, ce qui est néanmoins neutre budgétairement car cette hausse est compensée intégralement par des recettes supplémentaires (prestations facturées aux parents) ;
- Le coût du fonctionnement technique des piscines (contrats et prestations de tiers) en augmentation de 68.000,00 € ainsi que les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux (contrats liés à la sécurité) en augmentation de 188.160,00 € afin notamment de pouvoir faire face aux dépenses supplémentaires relatives aux marchés de détection d'incendie, de maintenance pour les ascenseurs ou encore de maintenance pour le NID, accentuant davantage l'écart constaté en « Autres dépenses de fonctionnement », à savoir un écart de + 1.044.160,52 € ;
- Le coût des contrats d'entretien relatifs à la mobilité en diminution non structurelle de 125.000,00 € afin de tenir compte de l'attribution du nouveau marché de maintenance qui est postposée à 2026 (soit un écart de + 178.155,69 €).

Pour rappel, comme évoqué lors de la présentation du budget initial, la forte hausse des dépenses de fonctionnement de 6.947.650,95 € (après MB2) traduit majoritairement l'explosion du coût des dépenses énergétiques suite au très haut niveau d'inflation connu en 2022. En effet, il est à pointer une augmentation de 2.431.164,28 € (après MB1) pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux, une hausse de 270.000,00 € (après MB1) pour l'éclairage public (consommation et entretien) ainsi qu'un accroissement de 95.193,41 € (après MB2) du carburant nécessaire à l'utilisation de l'ensemble des véhicules de la Ville, et ce malgré les diminutions prévues depuis la MB1-2025.

Une augmentation des dépenses informatiques (+ 734.888,51 € après MB2) est également à signaler, principalement pour renforcer la sécurité du réseau informatique et pour recourir temporairement à des marchés de services afin d'assurer la maintenance du réseau en raison des difficultés à maintenir un cadre constant et à recruter dans les services informatiques, ce qui est toutefois compensé par une diminution de la masse salariale.

D'autres dépenses ont augmenté telles que les frais de correspondance (+ 669.396,00 € ; montant inchangé depuis le budget initial) suite à la forte hausse des courriers transmis (Scan-car et écoles notamment) ou encore les navettes publiques (+ 232.910,34 € après MB2) suite à la nouvelle navette pour le centre-ville.

Il est important de rappeler que la MB1-2025 avait acté une diminution globale de 1.010.000,00 € portant sur différents articles budgétaires suite à une analyse du DGF basée sur les chiffres réels des précédents exercices (chauffage et éclairage des bâtiments, éclairage public, fonctionnement du Tourisme, entretien des bâtiments, ...) ainsi qu'une diminution globale de 717.720,00 € portant sur une centaine d'articles budgétaires dans le cadre des mesures de gestion décidées par le Collège (fonctionnement de l'Enseignement fondamental, carburant des véhicules, frais d'organisation d'événements festifs, ...) afin de réduire le déficit structurel.

2.5.3. Dépenses de transferts

Dépenses de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Intervention au CPAS	20.124.565,25 €	24.648.966,00 €	+ 4.524.400,75 €	+ 22,48%
Intervention à la Zone de police	22.789.645,90 €	27.221.133,32 €	+ 4.431.487,42 €	+ 19,45%
Dotations Namur Capitale pour Zone de police	3.850.102,96 €	4.382.000,00 €	+ 531.897,04 €	+ 13,82%
Intervention à la Zone de secours NAGE	4.742.812,05 €	6.240.236,08 €	+ 1.497.424,03 €	+ 31,57%
Primes syndicales	76.000,00 €	76.000,00 €	0,00 €	0,00%
Intervention Fabriques d'église et Maison de la laïcité	1.177.940,88 €	1.418.000,00 €	+ 240.059,12 €	+ 20,38%
Cotisations intercommunales	430.001,89 €	491.523,78 €	+ 61.521,89 €	+ 14,31%
Autres cotisations	161.005,42 €	187.860,37 €	+ 26.854,95 €	+ 16,68%
Subvention Centre culturel régional	1.061.408,73 €	1.064.796,64 €	+ 3.387,91 €	+ 0,32%
Subvention NEW	396.665,89 €	460.000,00 €	+ 63.334,11 €	+ 15,97%
Subvention Namur Centreville	233.465,76 €	221.115,00 €	- 12.350,76 €	- 5,29%
Subvention Comité Animation Citadelle	371.422,80 €	399.935,00 €	+ 28.512,20 €	+ 7,68%
Subvention cinémas "Art et essais"	242.412,44 €	194.083,76 €	- 48.328,68 €	- 19,94%
Subvention "Art vocal et musiques anciennes"	472.826,53 €	547.182,72 €	+ 74.356,19 €	+ 15,73%
Subvention FIFF	214.709,70 €	200.000,00 €	- 14.709,70 €	- 6,85%
Subvention Office du Tourisme	468.166,36 €	441.110,00 €	- 27.056,36 €	- 5,78%
Subvention Comités Fêtes Wallonie	182.550,00 €	140.000,00 €	- 42.550,00 €	- 23,31%
Subvention Boukè (Canal C)	222.853,68 €	190.000,00 €	- 32.853,68 €	- 14,74%
Subvention SONEFA	2.347.171,45 €	2.632.626,61 €	+ 285.455,16 €	+ 12,16%
Subvention KIKK pour Pavillon numérique	300.000,00 €	280.000,00 €	- 20.000,00 €	- 6,67%
Subventions associations sportives	502.200,00 €	450.800,00 €	- 51.400,00 €	- 10,23%
Subventions associations jeunesse	249.700,00 €	210.602,00 €	- 39.098,00 €	- 15,66%
Subventions associations culturelles	557.210,00 €	1.184.700,00 €	+ 627.490,00 €	+ 112,61%
Intervention dans les emprunts CRAC	766.001,02 €	696.358,02 €	- 69.643,00 €	- 9,09%
Non-valeurs	67.800,00 €	42.700,00 €	- 25.100,00 €	- 37,02%
Subventions sociales	284.881,33 €	498.054,00 €	+ 213.172,67 €	+ 74,83%

Autres (dont projets sociaux, ...)	1.630.298,42 €	2.045.672,21 €	+ 415.373,79 €	+ 25,48%
Sous-total des dépenses de transferts	63.923.818,45 €	76.565.455,51 €	+ 12.641.637,06 €	+ 19,78%
Mesures PGA 2023-2027	-600.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de transferts après mesures PGA 2023-2027	63.323.818,45 €	76.565.455,51 €	+ 13.241.637,06 €	+ 20,91%

Comme déjà précisé ci-avant, les principaux ajustements réalisés en MB2 concernent :

- La dotation à la Zone de secours NAGE en diminution structurelle de 2.745.835,58 € dès 2025 suite à l'augmentation du financement provincial en faveur des Zones de secours afin de réduire les dotations communales à due concurrence (soit un écart de + 1.497.424,03 € par rapport au PGA 2023-2027, et ce malgré cette nette diminution de la dotation communale) ;
- La contribution de la Ville dans les charges de fonctionnement du CPAS en diminution de 296.240,00 € suite au recul de l'inflation et à l'annulation de la seconde indexation de 2025 qui est postposée à avril 2026 selon les prévisions actualisées du Bureau fédéral du Plan (soit un écart global de + 4.524.400,75 € pour l'ensemble des dotations à verser au CPAS en 2025).

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2025, la très nette augmentation des dépenses de transferts s'explique presque intégralement par l'augmentation importante des dotations communales :

- Dotations au CPAS : + 4.524.400,75 € après MB2 ;
- Dotation à la Zone de Police : + 4.431.487,42 € (inchangé depuis le budget initial) ;
- Dotation « Namur Capitale » pour la Zone de Police : + 531.897,04 € après MB2 ;
- Dotation à la Zone de Secours NAGE : + 1.497.424,03 € après MB2 ;
- Dotations aux Fabriques d'église : + 240.059,12 € après MB1 ;
- Indexation en 2024 des subventions versées aux Entités para-communales, à savoir le Centre Namurois de la Petite Enfance (SONEFA), le Comité Animation Citadelle (CAC), Namur CentreVille, Namur-Europe-Wallonie (NEW) et l'Office du Tourisme de Namur (OTN), afin que ces associations puissent continuer à mener leurs missions à bien malgré l'explosion de leurs charges depuis 2022 : + 337.894,35 € globalement par rapport au PGA 2023-2027 (inchangé depuis le budget initial) ;
- Augmentation des subventions en faveur des associations culturelles : + 627.490,00 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après MB2), ce qui se justifie principalement par l'intégration d'un subside de 500.000,00 € en faveur de l'ASBL "Namur, Capitale européenne de la Culture 2030 et au-delà" (à revoir dès le budget initial 2026) ;
- Subventions sociales : + 213.172,67 € (après MB2), ce qui se justifie principalement par les mesures prises lors de l'exercice 2024 afin de soutenir financièrement les associations travaillant dans les quartiers sociaux (aide alimentaire : + 169.600,00 € et renforcement des structures d'accueil : + 72.500,00 € après MB1) ;

- Autres subventions : + 415.373,79 € (après MB2), ce qui se justifie, d'une part, par les diminutions actées sur certaines subventions lors de l'élaboration du budget 2025 (pas de budget participatif en 2025, subside Régie foncière remis au montant annuel « normal », ...) et, d'autre part, par l'intégration d'un montant de 700.000,00 € depuis 2024 jusqu'à 2027 inclus afin de soutenir financièrement les commerçants et professions libérales affectés par les travaux d'extension du piétonnier via l'octroi d'une prime unique de 5.000,00 € par commerce ou activité libérale situé dans le périmètre impacté par le chantier, ce qui n'était pas prévu au PGA 2023-2027.

Enfin, il est à rappeler que quelques ajustements à la marge avaient également été prévus au niveau de l'octroi de subsides lors de la MB1-2025. Il est notamment à pointer les subsides pour l'ASBL Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne (+ 30.363,15 €) et l'ASBL Centre Culturel Régional de Namur (20.603,86 €) suite à l'indexation annuelle des subsides versés à ces associations culturelles, et ce tel que prévu dans les différentes conventions. A contrario, certains subsides avaient été supprimés lors de la MB1, à savoir le subside de 100.000,00 € prévu dans le cadre du Plan d'action « Sécurité, Fragilités, Attractivité » afin de renforcer les effectifs du centre d'accueil de la Croix-Rouge en raison de la fermeture de ce centre d'accueil de Jambes en septembre 2023 et le subside de 50.000,00 € dédié à l'ASBL Namur Boutik suite à la cessation d'activité de cette association namuroise soutenant l'économie locale via la mise à disposition d'une plateforme de e-commerce représentant les commerçantes et commerçants de Namur.

2.5.4. Dépenses de dette

Dépenses de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Intérêts débiteurs	25.000,00 €	85.000,00 €	+ 60.000,00 €	+ 240,00%
Charges d'emprunts "part-propre" + MTN	19.494.779,87 €	19.823.006,52 €	+ 328.226,65 €	+ 1,68%
Charges d'emprunts TONUS	3.994.231,83 €	9.740.753,22 €	+ 5.746.521,39 €	+ 143,87%
Interventions au CRAC + assainissement	199.987,88 €	48.291,42 €	- 151.696,46 €	- 75,85%
Charges d'emprunts de tiers (dont Régie foncière)	410.992,91 €	724.914,92 €	+ 313.922,01 €	+ 76,38%
Charges d'emprunts de l'Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.751.913,50 €	- 105.580,27 €	- 5,68%
Dette "fonction police" (1999-2001)	74.220,61 €	97.060,84 €	+ 22.840,23 €	+ 30,77%
Charges rénovation ADEPS	892.986,92 €	0,00 €	- 892.986,92 €	-
Charges des projets d'attractivité urbaine - métropolitaine	874.554,63 €	0,00 €	- 874.554,63 €	- 100,00%
Charges de la Zone de secours NAGE	732.069,96 €	833.883,59 €	+ 101.813,63 €	+ 13,91%
Autres (principalement intérêts de retard et remboursements de prêts garantis)	123.200,00 €	16.000,00 €	- 107.200,00 €	- 87,01%

Sous-total des dépenses de dette	28.679.518,38 €	33.120.824,01 €	+ 4.441.305,63 €	+ 15,49%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de dette après mesures PGA 2023-2027	28.679.518,38 €	33.120.824,01 €	+ 4.441.305,63 €	+ 15,49%

Il est à constater, lors de cette MB2-2025, une légère augmentation globale des charges d'emprunts de 127.587,59 € comparativement aux derniers travaux budgétaires, ce qui s'explique par l'actualisation de la charge de la dette déterminée par le Directeur financier qui tient notamment compte de l'état d'avancement des investissements au service extraordinaire et des emprunts y relatifs à contracter. Une hausse des intérêts débiteurs des comptes courants de 65.000,00 € a également été actée lors de cette MB2 (écart global de + 60.000,00 € après MB2) ainsi qu'une diminution de 35.000,00 € des intérêts moratoires et de retard qui est répercutée en « Autres dépenses de dette » (écart global de - 107.200,00 € après MB2).

Il est important de rappeler que l'importante hausse de 4.441.305,63 € (après MB2) s'explique à la fois par l'intégration de la charge brute d'emprunts relative aux tranches 2022 à 2024 du Plan Oxygène, évaluée globalement à 5.268.176,34 € après MB1 pour l'exercice 2025 (charge non prévue au PGA 2023-2027 mais compensée partiellement par une recette de 2.572.282,85 après MB1, soit une charge nette de 2.695.893,49 € en 2025) et par la hausse des taux d'emprunts suite aux augmentations successives des taux directeurs décidées par la Banque centrale européenne pour limiter l'inflation.

Enfin, un accroissement du volume d'emprunts est à constater en raison notamment des différents projets engagés ou budgétés subissant des majorations importantes de prix en lien avec la forte inflation subie depuis fin 2021. Il est également important de souligner que la croissance des taux a entraîné une consolidation plus rapide que prévue de toute une série d'emprunts bancaires, et ce afin de limiter l'impact de cette hausse des taux.

2.5.5. Dépenses de prélèvement

Dépenses de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2025	MB2-2025	Ecart (€)	Ecart (%)
Alimentation des provisions	0,00 €	30.970.259,39 €	+ 30.970.259,39 €	-
Sous-total des dépenses de prélèvement	0,00 €	30.970.259,39 €	+ 30.970.259,39 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	0,00 €	30.970.259,39 €	+ 30.970.259,39 €	-

La très nette augmentation des dépenses de prélèvement à l'exercice propre, à savoir un montant de 30.970.259,39 € (en augmentation de 7.526.057,79 € lors de cette MB2), s'explique exclusivement par l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » en 2025, ce qui n'avait pas été prévu lors de l'actualisation du PGA 2023-2027. Ces 30.970.259,39 € ont été déterminés en équilibrant le résultat global de l'exercice 2025.

A noter, une nouvelle fois, que ce montant dépend entièrement de l'accord de la Région wallonne quant au droit de tirage maximum sollicité en 2025 dans le Plan Oxygène et du versement du solde de la tranche 2023 non perçu lors des précédents exercices.

3. Projections actualisées 2026-2030

3.1. Projections 2026-2030 après MB2-2025

Pour rappel, les projections quinquennales qui suivent ont été redéfinies dans leurs paramètres et leurs taux lors de l'actualisation du plan de gestion présentée au Conseil du 14 décembre 2021.

La projection quinquennale actualisée tient compte de l'ensemble des informations disponibles à la date du 26 septembre 2025, à savoir notamment :

- Une nouvelle base : la MB2-2025 ;
- Un nouvel horizon : 2026-2030 ;
- L'actualisation des prévisions du Bureau fédéral du Plan du 02 septembre 2025 concernant la prochaine indexation salariale prévue en avril 2026, les indexations salariales étant ensuite projetées tous les 18 mois à partir de juillet 2027 ;
- L'actualisation des prévisions du SPF Finances datant du 25 septembre 2025 concernant les recettes additionnelles à l'I.P.P. en ce qui concerne la période 2026-2030 (l'exercice 2025 n'a pas été ajusté, la MB2 étant techniquement clôturée au moment de la réception du courrier) ;
- De nouvelles hypothèses en fonction de récents éléments d'information, comme par exemple l'actualisation des charges de la dette ;
- L'ajustement technique intégré par le Département de Gestion financière au niveau des dépenses de personnel suite à l'analyse des dépenses réelles au compte 2024.

A noter que les ajustements non structurels (exemple : la diminution du coût des contrats d'entretien relatifs à la mobilité) ont été retranchés de ces projections quinquennales.

Pour rappel, conformément aux instructions du CRAC, le solde non perçu de la tranche 2023 est intégré à la tranche 2025 du crédit Oxygène et le solde non perçu de la tranche 2024 est intégré à la tranche 2026 de cette aide régionale.

Cette approche permet d'obtenir une projection des résultats de l'exercice propre et global tenant compte de la décision du Conseil communal du 28 juin 2022 fixant les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville dans le cadre du Plan Oxygène afin de respecter le droit de tirage global de 158.695.303,65 € qui avait été réparti de la façon suivante :

- 2022 : 31.739.060,73 € ;
- 2023 : 39.673.825,91 € ;
- 2024 : 47.608.591,10 € ;
- 2025 : 23.804.295,55 € ;
- 2026 : 15.869.530,37 €.

Cette projection 2026-2030 se veut donc la plus réaliste possible en fonction des informations disponibles au moment de leur actualisation clôturée le 26 septembre 2025.

Néanmoins, il est important de rappeler que les nombreuses incertitudes à long terme (fluctuations économiques, événements externes, décisions des Autorités supérieures, ...) rendent cet exercice particulièrement périlleux.

Dès lors, il importe de régulièrement réévaluer les hypothèses de base et d'intégrer les nouvelles informations financières au fil des travaux budgétaires.

3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027

Pour rappel, la projection actualisée 2023-2027 (après mesures PGA et hors Plan Oxygène) présentée au Conseil du 14 décembre 2021 présentait la trajectoire suivante :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration du BI-2022 Hors Plan Oxygène (tranches 2022 à 2026)	
Projection 2023	- 2.932.343,49 €
Projection 2024	- 4.696.739,05 €
Projection 2025	- 6.865.572,87 €
Projection 2026	- 8.051.924,18 €
Projection 2027	- 9.122.635,94 €

3.3. Résultats de la projection 2026-2030

Sous réserve des paramètres et des hypothèses qui sous-tendent la projection et de l'intégration des mesures décidées, la tendance 2026-2030 (hors tranches Oxygène de 2025 et 2026 qui ne sont actuellement pas garanties) se présenterait comme suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB2-2025 Hors Plan Oxygène (tranches 2025 et 2026)	
Projection 2026	- 17.602.781,30 €
Projection 2027	- 21.002.818,77 €
Projection 2028	- 21.010.836,90 €
Projection 2029	- 23.525.785,72 €
Projection 2030	- 27.688.601,42 €

Il est à constater une nette détérioration des projections comparativement aux prévisions datant de fin 2021, ce qui s'explique par un accroissement de tous les secteurs de dépenses qui est largement supérieur à la hausse des recettes. Pour rappel, seules les charges nettes réelles des tranches 2022 à 2024 du Plan Oxygène (soit 2.695.893,49 € en 2025) sont intégrées dans cette projection (dont la charge nette liée au solde encore à percevoir de 25% de la tranche 2024 dès 2026, soit 252.166,67 €).

Sans la perception des tranches 2025 et 2026, le déficit cumulé des exercices 2025 à 2030 inclus porterait sur un montant global de 70.789.017,87 € après épuisement de l'intégralité des réserves et provisions préalablement constituées.

En cas d'intégration des cinq tranches complètes du Plan Oxygène, il conviendrait dès lors d'y ajouter les charges nettes des tranches 2025 et 2026 à l'horizon 2030, à savoir une charge totale nette supplémentaire de 4.048.656,83 € par an à partir de 2027, portant ainsi le déficit structurel projeté de 2030 à 31.737.258,25 € comme le montre le tableau qui suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB2-2025 Avec prélèvements du Plan Oxygène à l'exercice propre Avec intégration de la charge nette estimée tranches 2025 à 2026 du Plan Oxygène	
Projection 2026	+ 25.831.177,50 €
Projection 2027	- 25.051.475,60 €
Projection 2028	- 25.059.493,73 €
Projection 2029	- 27.574.442,55 €
Projection 2030	- 31.737.258,25 €

En percevant l'intégralité du Plan Oxygène, le déficit cumulé des exercices 2027 à 2030 inclus pourrait à peine être comblé par les réserves et provisions présumées au 31 décembre 2025.

D'emblée, il convient à nouveau de nuancer le résultat de la projection de l'exercice 2026 présenté en boni dès lors que la tranche complète du Plan Oxygène 2026 y est prévue (à savoir 45.678.121,47 € incluant le solde non perçu de 2024). Nonobstant cette aide régionale, le résultat de l'exercice 2026 aurait été présenté en déficit de 19.846.943,97 €. Comme indiqué préalablement, cette détérioration structurelle marquée résulte d'une progression des dépenses dans l'ensemble des secteurs qui est nettement supérieure à celle des recettes.

En tenant compte du résultat du budget 2025 après MB2 tel que présenté ci-avant, c'est-à-dire avec un prélèvement complet de la tranche 2025 du Plan Oxygène (incluant le solde non perçu de 2023) permettant d'équilibrer le résultat global de l'exercice 2025 tout en alimentant les réserves et provisions d'un montant complémentaire de 20.270.358,07 € (comparativement au montant prévu après MB1-2025), **les réserves et provisions mobilisables présumées sont ainsi estimées au montant global de 86.784.609,89 € au 31 décembre 2025** (cf. page 10).

Il apparaît que le Plan Oxygène demeure un levier indispensable pour compenser les déficits attendus dès 2027, et ce malgré la prise en considération de l'ensemble des éléments suivants :

- L'hypothèse très favorable d'un versement intégral des tranches 2025 et 2026 (incluant les soldes non perçus des tranches 2023 et 2024), à savoir un montant cumulé de 95.262.513,66 €, et de l'efficacité des mesures envisagées lors du plan de gestion 2023-2027 ;
- La perception du solde de 25% de la tranche 2024 octroyée par la Région wallonne (à savoir 4.450.000 €) à la suite de la clôture du compte 2024 ;
- Les ajustements budgétaires réalisés lors de la MB1-2025 en termes de dépenses de fonctionnement (environ - 1.700.000 €) ;
- La suppression de l'ensemble des primes (hors primes aux commerçants dans le cadre des travaux d'extension du piétonnier) pour un montant global de - 186.000 € dès 2026 ;
- Des mesures de gestion complémentaires qui prendront cours dès 2026 en dépenses de transferts (environ - 500.000 € par an), recettes de prestations (environ + 850.000 € par an) et recettes de transferts (environ + 2.200.000 € par an) ;
- Un ajustement technique introduit manuellement par le DGF dès cette MB2-2025 sur les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de personnel sur base des constats réels du compte 2024, et ce afin de limiter l'important écart relevé entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles de personnel ;
- L'élargissement de la révision ciblée des revenus cadastraux (maisons dites « sans confort ») pour augmenter la recette nette complémentaire des additionnels au précompte immobilier de l'ordre de 1.000.000 € par an dès 2030 (hausse progressive de 250.000 € par an dès 2027).

En effet, les réserves et provisions mobilisables présumées à la fin de 2026, intégrant l'enveloppe totale du Plan Oxygène de 158.695.303,65 € (dont 95.262.513,66 € restent encore à percevoir pour les années 2025 et 2026), s'élèveraient à 112.615.787,39 €. Ce montant permettrait d'assurer l'équilibre budgétaire de 2027 à 2030 inclus, mais serait intégralement consommé dès l'exercice 2031, le solde présumé à la fin de l'exercice 2030 étant de 3.193.117,26 €.

Le tableau détaillé des projections 2026-2030 est repris en annexe à la note (cf. pages 62-67).

4. Suivi des ratios d'endettement

La circulaire du 20 décembre 2024, modifiant la circulaire budgétaire 2025 du 30 mai 2025, a apporté certaines précisions quant à la méthode de calcul des ratios d'endettement à appliquer depuis les premières modifications budgétaires de cet exercice 2025.

Par ailleurs, il est important de signaler qu'il a été notifié aux communes sous plan de gestion que le ratio des charges financières est désormais ramené à 15,50% contre 17,50% jusque fin 2024.

4.1. Ratio du volume de la dette

Ratio du volume de la dette		
Recettes ordinaires	291.776.202,63 €	Recettes ordinaires de l'exercice propre 2025
Recettes antérieures	5.288.781,72 €	Recettes ordinaires des exercices antérieurs
Soldes FRO et Provisions	88.292.380,93 €	Soldes présumés FRO et Provisions 2025
Emprunts rapatriés à l'ordinaire	- 49.584.392,19 €	Crédit Oxygène 2025
Recettes globales (RG)	335.772.973,09 €	
Emprunts inscrits au dernier compte clôturé	311.055.831,36 €	Compte 2024
Prévision des emprunts	148.085.903,19 €	Emprunts 2025
Situation cumulée de la dette	459.141.734,55 €	
Ratio VD = Situation cumulée de la dette / RG	136,74 %	supérieur à 125,00%
→ Seuil "volume de la dette" (= RG X 125%)		419.716.216,36 €

Il est à constater que le ratio du volume de la dette (136,74%) ne respecte pas le seuil maximal fixé à 125,00% par l'Autorité de tutelle mais qu'il est cependant en nette amélioration par rapport au ratio arrêté en MB1-2025 (178,83%). Cette amélioration est à la fois due à des soldes présumés plus importants que prévus pour les fonds de réserves ordinaires et les provisions, mais aussi par une nette diminution des emprunts prévus au cours de l'exercice. Pour rappel, 73.561.416,04 € complémentaires étaient inscrits en recettes compensatoires d'emprunts en MB1-2025 sans pour autant que le compte 2024 soit clôturé, entraînant un accroissement mécanique de la situation cumulée de la dette.

4.2. Ratio des charges financières

Ratio des charges financières		
Charges totales des dettes	24.027.962,90 €	Total net des « 21 » et « 91 »
Recettes propres nettes (RPN)	233.221.978,73 €	
Ratio CF = Charges totale des dettes / RPN	10,30 %	inférieur à 15,50%
→ Seuil "charges financières" (= RPN x 15,50%)		36.149.406,70 €

Il est à observer que le ratio des charges financières (10,30%) est stable par rapport au seuil arrêté en MB1-2025 (10,27%) et respecte le seuil maximal fixé à 15,50%.

L'un de ces ratios d'endettement n'étant pas en dépassement, le service extraordinaire présenté après cette MB2-2025 peut dès lors être approuvé par l'Autorité de tutelle, et ce conformément aux circulaires budgétaires.

D. Annexes :

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement
2. Evolution de la charge de la dette
3. Projections 2026-2030 après MB2-2025

1. Évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement

Balises de dépenses de personnel									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2023	MB3-2024 après réformation	MB1-2025	MB2-2025	Prévision BI-2026 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2030 (avec mesures PGA)
Dépenses de personnel									
TOTAL des dépenses de personnel (DOP)	98.495.716,85 €	107.239.354,05 €	112.008.569,04 €	108.637.233,87 €	112.533.827,29 €	116.568.552,06 €	120.514.260,46 €	125.817.251,60 €	130.382.074,22 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	236.538.264,23 €	261.858.831,75 €	266.637.160,10 €	260.805.943,24 €	272.204.572,91 €	285.057.106,04 €	288.367.276,24 €	295.042.511,03 €	301.900.547,55 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	235.164.883,41 €	234.810.292,92 €	240.286.302,17 €	241.488.924,92 €	249.925.847,96 €	257.096.259,22 €	261.022.470,33 €	265.100.279,57 €	267.697.845,15 €

Balises de personnel convenues avec le CRAC : DOP/DO totales : maximum 42,50% - DOP/RO totales : maximum 43,50%									
Personnel - dépenses : DOP/DOT : max 42,50%	41,64%	40,95%	42,01%	41,65%	41,34%	40,89%	41,79%	42,64%	43,19%
Personnel - recettes : DOP/ROT : max 43,50%	41,88%	45,67%	46,61%	44,99%	45,03%	45,34%	46,17%	47,46%	48,70%

Balises de dépenses de fonctionnement									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2023	MB3-2024 après réformation	MB1-2025	MB2-2025	Prévision BI-2026 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2030 (avec mesures PGA)
Dépenses de fonctionnement									
TOTAL des dépenses de fonctionnement (DOF)	36.533.832,40 €	43.852.465,22 €	42.025.065,57 €	42.482.429,85 €	42.103.239,97 €	43.385.880,97 €	44.819.869,44 €	46.307.380,28 €	47.829.257,66 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	236.538.264,23 €	261.858.831,75 €	266.637.160,10 €	260.805.943,24 €	272.204.572,91 €	285.057.106,04 €	288.367.276,24 €	295.042.511,03 €	301.900.547,55 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	235.164.883,41 €	234.810.292,92 €	240.286.302,17 €	241.488.924,92 €	249.925.847,96 €	257.096.259,22 €	261.022.470,33 €	265.100.279,57 €	267.697.845,15 €

Balises de fonctionnement convenues avec le CRAC : DOF/DO totales : maximum 17,50% - DOF/RO totales : maximum 18,00%									
Fonctionnement - dépenses : DOF/DOT : max 17,50%	15,45%	16,75%	15,76%	16,29%	15,47%	15,22%	15,54%	15,70%	15,84%
Fonctionnement - recettes : DOF/ROT : max 18,00%	15,54%	18,68%	17,49%	17,59%	16,85%	16,88%	17,17%	17,47%	17,87%

2. Évolution de la charge nette de la dette

Balise coût net de la charge de la dette				
Dépenses totales de dette	Compte 2023	MB3-2024	MB1-2025	MB2-2025
	26.859.096,64 €	32.681.276,32 €	32.963.236,42 €	33.120.824,01 €

À augmenter en dépenses					
00080/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2007	139.673,67 €	131.162,02 €	125.506,02 €	125.506,02 €
00081/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2008	553.724,85 €	519.981,12 €	497.558,37 €	497.558,37 €
00082/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2006	18.023,17 €	18.651,29 €	17.887,12 €	17.887,12 €
00083/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2007	27.821,10 €	28.790,69 €	27.611,10 €	27.611,10 €
00084/434-01	Contrib. dans charges d'intérêts des autres pouvoirs publics	33.387,53 €	28.044,37 €	27.795,41 €	27.795,41 €
000/211-01	Charges projet Adeps	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138/211AT-01	Charges projets « Attractivité urbaine »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total augmentation dépenses		772.630,32 €	772.630,32 €	696.358,02 €	696.358,02 €

À déduire en recettes					
00020/464-01	Ristourne CRAC remboursement anticipé	1.090.545,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	2.231.445,74 €	34.521,63 €	77.761,48 €	72.523,68 €
000/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	423.466,62 €	284.873,80 €	104.483,33 €	96.695,33 €
00066/464-01	Remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène	1.678.798,78 €	2.105.314,54 €	2.572.282,85 €	2.572.282,85 €
00073/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	129.293,45 €	1.734.134,62 €	1.598.567,49 €	1.598.567,49 €
00080/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	198.581,25 €	407.298,76 €	389.735,12 €	389.735,12 €
00081/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	117.214,04 €	1.614.702,64 €	1.545.073,03 €	1.545.073,03 €
00082/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	4.873,04 €	122.308,65 €	117.297,54 €	117.297,54 €
00083/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	52.283,52 €	188.799,31 €	181.064,01 €	181.064,01 €
00084/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	179,23 €	112.997,78 €	110.850,22 €	110.850,22 €
000818/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	13.967,68 €	2.274,08 €	162,43 €	162,43 €
00074/466-05	Remboursement emprunts Tonus - Hôpitaux	54.605,00 €	51.393,43 €	50.046,44 €	50.046,44 €
124/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	907,59 €	141,16 €	98,99 €	514,76 €
124/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	8.450,08 €	15.099,08 €	13.967,88 €	13.967,68 €
124/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	1.090.545,01 €	54.605,00 €	54.605,00 €	54.605,00 €
124/893-01	Remb. périodique par les tiers des emprunts à leur charge	2.231.445,74 €	946,33 €	986,72 €	5.942,35 €
136/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	423.466,62 €	9.507,70 €	8.331,42 €	8.331,42 €

136/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	30.599,40 €	31.561,01 €	32.557,31 €	32.557,31 €
131/261SP-03	Remboursement intérêts prêts Service social du personnel	1.230,04 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
137/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
137/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
351/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	281.338,28 €	177.362,89 €	161.331,79 €	161.331,79 €
351/485-48	Rembt charges emprunts par Zone NAGE	737.775,51 €	640.000,00 €	640.000,00 €	640.000,00 €
351/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	344.692,64 €	344.692,64 €	344.692,64 €	344.692,64 €
421/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
421/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	18.550,22 €	15.954,30 €	14.627,25 €	14.627,25 €
421/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €
421/893-01	Remb. périodique par les tiers des emprunts à leur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	56.156,38 €	60.465,00 €	55.674,50 €	55.674,50 €
722/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	169.873,38 €	174.532,94 €	179.323,40 €	179.323,40 €
764/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	88.761,11 €	62.158,22 €	59.621,48 €	56.527,12 €
764/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	159.823,08 €	160.990,77 €	165.463,30 €	162.208,27 €
771/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	22.802,76 €	25.170,58 €	22.604,29 €	22.604,29 €
771/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	56.371,21 €	58.614,22 €	60.946,47 €	60.946,47 €
844/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	21.705,18 €	19.225,25 €	17.141,39 €	6.377,03 €
844/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	46.866,52 €	46.866,52 €	46.866,52 €	14.047,40 €
877/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
877/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
922/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	190.667,20 €	337.594,52 €	317.810,97 €	394.119,88 €
922/464-01	Remb. par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	88.119,87 €	95.195,83 €	87.457,88 €	87.457,88 €
922/664-01	Récup. sur l'Aut. sup. des rembourse. périod. des emprunts	239.467,35 €	246.584,81 €	253.921,80 €	253.921,80 €
922/893-01	Remb. périodique par les tiers des emprunts à leur charge	283.794,22 €	265.822,91 €	409.953,24 €	324.337,93 €
Total déduction recettes		8.947.677,63 €	9.557.204,16 €	9.750.801,42 €	9.683.907,55 €
Coût net de la charge de la dette		18.684.049,33 €	23.850.701,65 €	23.908.793,02 €	24.133.274,48 €
Evolution N/N-1 (en %)		+ 17,16%	+ 27,65%	+ 0,24%	+ 1,18%
Evolution N/N-1 (en €)		+ 2.737.077,45 €	+ 5.166.652,32 €	+ 58.091,37 €	+ 282.572,83 €

3. Projections 2026-2030 après MB2-2025

Rappel des principales hypothèses concernant les projections 2026-2030

- Prise en compte de tous les éléments d'information disponibles au moment de l'actualisation de ces projections 2026-2030 en date du 26/09/2025 ;
- Une nouvelle base : la MB2-2025 qui intègre notamment les derniers ajustements de cet exercice 2025 ;
- Un nouvel horizon : 2026-2030 ;
- Intégration de l'ensemble des informations disponibles au 26/09/2025, dont notamment :
 - Recettes additionnelles (précompte immobilier, impôt des personnes physiques et taxes automobiles) ;
 - Fonds des Communes et complément régional ;
 - Tranche 2024 du Plan Oxygène limitée au montant de 13.350.000 € (soit 75% de 17.800.000 €) avec impacts en recettes de transferts et en charges de la dette (la charge nette liée au remboursement du solde de 25% de la tranche 2024, soit 4.450.000 € est prévue dès le budget 2026, à savoir une charge nette supplémentaire de 252.166,67 € dès 2026) ;
- Intégration des trajectoires actualisées des différentes Entités consolidées (CPAS, Zones de Police et de Secours et Régie foncière) ;
- Intégration de l'indexation salariale prévue en avril 2026 et hypothèse d'indexation tous les 18 mois à partir de juillet 2027 ;
- Intégration des mesures de gestion prévue par le Collège en dépenses (fonctionnement depuis MB1-2025 et transferts dès 2026) et en recettes (prestations et transferts dès 2026) ;
- Tranche 2025 du Plan Oxygène = 49.584.392,19 € (2025 + solde non perçu de 2023) ;
- Tranche 2026 du Plan Oxygène = 45.678.121,47 € (2026 + solde non perçu de 2024) ;
- Les réserves et provisions mobilisables certaines au 31/12/2024 = 54.026.096,81 € ;
- Les réserves et provisions mobilisables présumées au 31/12/2025 après cette MB2-2025 = 86.784.609,89 € ;
- Les ajustements non structurels, tels que la réduction du coût des contrats d'entretien liés à la mobilité, ont été retranchés des projections ;
- Suppression, dès 2026, de l'ensemble des primes (hors primes liées aux travaux d'extension du piétonnier), soit une économie de 186.000 € par an ;
- Suppression, dès 2028, de la prime de 5.000 € pour les commerces et professions libérales impactés par les travaux d'extension du piétonnier (DOTX), soit une diminution annuelle de 700.000 € ;
- Intégration d'un ajustement technique introduit par le DGF dès cette MB2-2025 sur les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de personnel sur base des constats réels du compte 2024, et ce afin de limiter l'important écart relevé entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles ;
- Prise en compte progressive (+ 250.000 € par an dès 2027), de l'élargissement de la révision ciblée des revenus cadastraux (maisons dites « sans confort ») devant aboutir, dès 2030, à une recette nette complémentaire des additionnels au précompte immobilier de l'ordre de 1.000.000 € par an.

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 26/09/2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MB2-2024 réformée	Budget 2025 initial	Budget après MB1-2025	MB2-2025	Budget après MB2-2025	Prébudget 2026 (CE 23/09/2025)	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
Population	POP	113187	113748	113748	114577	114577		114577	114577		114577		114577		114577		114577
Taux IPP	TXIPP	8,50%		8,50%		8,50%		8,50%			8,50%				8,50%		8,50%
Nombre de centimes additionnels au PI	TXADD	2900	2900	2900	2900	2900		2900	2900		2900		2900		2900		2900
1. Recettes																	
RECETTES DE PRESTATIONS																	
Vente de bois	ROP1	29.162,14 €	43.000,00 €	43.000,00 €	43.000,00 €	43.000,00 €	0,00 €	43.000,00 €	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €	100,00%	43.000,00 €
Locations du patrimoine	ROP2	533.298,97 €	593.089,12 €	596.861,28 €	600.850,00 €	620.850,00 €	+ 8.000,00 €	628.850,00 €	938.060,00 €	103,00%	966.201,80 €	103,00%	995.187,85 €	103,00%	1.025.043,49 €	103,00%	1.055.794,79 €
Locations ADEPS + parking Grognon	ROP21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Navettes publiques et modes alternatifs	ROP22	34.113,68 €	122.800,00 €	114.800,00 €	114.800,00 €	114.800,00 €	0,00 €	114.800,00 €	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €
Location de salles communales	ROP3	216.838,60 €	215.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	+ 25.000,00 €	250.000,00 €	310.000,00 €	101,00%	313.100,00 €	101,00%	316.231,00 €	101,00%	319.393,31 €	101,00%	322.587,24 €
Entrées des installations sportives	ROP4	355.820,98 €	365.000,00 €	365.000,00 €	365.000,00 €	365.000,00 €	0,00 €	365.000,00 €	430.000,00 €	101,00%	434.300,00 €	101,00%	438.643,00 €	101,00%	443.029,43 €	101,00%	447.459,72 €
Remboursement par Régie foncière (personnel)	ROP5	837.894,53 €	859.291,90 €	826.124,14 €	823.365,53 €	823.365,53 €	+ 69.326,12 €	892.691,65 €	892.691,65 €	encodé	910.557,70 €	encodé	933.738,76 €	encodé	947.644,14 €	encodé	947.644,14 €
Intervention du personnel dans chèques-repas	ROP6	354.921,55 €	350.000,00 €	350.000,00 €	350.000,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	ROP7	143.898,84 €	180.000,00 €	180.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	+ 10.000,00 €	170.000,00 €	15.000,00 €	102,00%	15.300,00 €	102,00%	15.606,00 €	102,00%	15.918,12 €	102,00%	16.236,48 €
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	ROP8	865.006,95 €	825.000,00 €	925.000,00 €	900.000,00 €	900.000,00 €	+ 200.000,00 €	1.100.000,00 €	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €
Secours - Plan d'urgence	ROP9	13.905,38 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	101,00%	202.000,00 €	101,00%	204.020,00 €	101,00%	206.060,20 €	101,00%	208.120,80 €
Entrées des piscines	ROP10	616.728,20 €	350.000,00 €	350.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	+ 50.000,00 €	450.000,00 €	505.000,00 €	101,00%	510.050,00 €	101,00%	515.150,50 €	101,00%	520.302,01 €	101,00%	525.505,03 €
Cimetières	ROP12	353.757,80 €	370.000,00 €	370.000,00 €	370.000,00 €	415.000,00 €	0,00 €	415.000,00 €	510.000,00 €	101,00%	515.100,00 €	101,00%	520.251,00 €	101,00%	525.453,51 €	101,00%	530.708,05 €
Bibliothèques	ROP13	41.121,57 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	+ 5.000,00 €	35.000,00 €	57.000,00 €	101,00%	57.570,00 €	101,00%	58.145,70 €	101,00%	58.727,16 €	101,00%	59.314,43 €
Entrées des installations culturelles	ROP14	2.138,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	0,00 €	6.000,00 €	21.210,00 €	101,00%	21.636,32 €	101,00%	21.422,10 €	101,00%	21.636,32 €	101,00%	21.852,68 €
Crédit spécial de recettes	ROP15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Régénération du précompte professionnel pour travail en équipe	ROP23	0,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	315.000,00 €	315.000,00 €	+ 35.000,00 €	350.000,00 €	350.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €
Autres (recettes Régie, minerval, PARF, ...)	ROPX	3.086.880,99 €	3.818.825,11 €	3.945.032,91 €	3.738.574,23 €	3.778.574,23 €	+ 66.497,00 €	3.845.071,23 €	3.796.470,28 €	101,00%	3.834.434,98 €	101,00%	3.872.779,33 €	101,00%	3.911.507,13 €	101,00%	3.950.622,20 €
Sous-total des recettes de prestations	ROP	7.485.488,18 €	8.728.006,13 €	8.926.818,33 €	8.641.589,76 €	8.746.589,76 €	+ 468.823,12 €	9.215.412,88 €	10.058.221,93 €		10.212.824,48 €		10.324.175,25 €		10.427.714,81 €		10.518.845,57 €
Mesures PGA																	
Sous-total des recettes de prestations après mesures PGA									10.058.221,93 €		10.212.824,48 €		10.324.175,25 €		10.427.714,81 €		10.518.845,57 €
RECETTES DE TRANSFERTS																	
Fonds des communes : dotation principale	ROFD51	48.649.825,25 €	50.547.600,43 €	49.634.855,92 €	51.670.239,21 €	51.290.902,13 €	- 32.741,18 €	51.258.160,95 €	52.469.254,35 €	encodé	53.432.152,77 €	encodé	54.374.978,57 €	encodé	55.299.355,56 €	102,50%	56.239.424,29 €
Fonds des communes : dotation spécifique	ROFD52	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Tonus axe 1+ compensation Dexia	ROFD53	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention Namur Capitale	ROFD54	6.910.000,00 €	6.910.000,00 €	7.003.000,00 €	7.003.000,00 €	7.240.000,00 €	- 3.000,00 €	7.237.000,00 €	7.237.000,00 €	101,50%	7.345.555,00 €	101,50%	7.455.738,33 €	101,50%	7.567.574,40 €	101,50%	7.681.088,02 €
Compensation réforme fiscale	ROFD55	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Vainmorte	ROFD56	717.141,00 €	667.681,70 €	667.681,70 €	667.681,70 €	785.929,00 €	0,00 €	785.929,00 €	785.929,00 €	101,50%	797.717,94 €	101,50%	809.683,70 €	101,50%	821.828,96 €	101,50%	834.156,39 €
Sous-total Fonds des communes	ROFD5	56.276.966,25 €	58.125.282,13 €	57.305.537,62 €	59.340.920,91 €	59.116.821,13 €	- 35.741,18 €	59.281.089,95 €	60.492.183,35 €		61.575.421,71 €		62.688.470,90 €		63.688.728,92 €		64.754.698,10 €
Additionnels au précompte immobilier	ROFISC1	50.982.381,51 €	56.538.613,69 €	52.473.147,73 €	53.522.031,99 €	54.089.013,16 €	0,00 €	54.089.013,16 €	55.170.793,42 €	encodé	56.274.209,29 €	encodé	57.359.693,48 €	encodé	58.547.687,35 €	encodé	59.718.641,10 €
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	ROFISC2	55.968.484,75 €	47.292.098,74 €	48.620.577,40 €	50.743.371,98 €	50.052.220,39 €	0,00 €	50.052.220,39 €	50.827.020,28 €	encodé	52.193.348,62 €	encodé	53.680.588,59 €	encodé	55.323.667,98 €	103,50%	55.004.672,13 €
Additionnels aux taxes automobiles	ROFISC3	1.472.636,33 €	1.595.892,23 €	1.582.694,56 €	1.582.694,56 €	1.661.156,56 €	0,00 €	1.661.156,56 €	1.661.156,56 €	101,85%	1.691.887,96 €	101,85%	1.723.187,88 €	101,85%	1.755.066,86 €	101,85%	1.787.535,60 €
Propreté publique - déchets	ROFISC4	7.526.430,45 €	7.244.948,70 €	7.516.207,70 €	7.897.283,00 €	7.897.283,00 €	+ 324.717,00 €	8.222.000,00 €	8.300.000,00 €	104,00%	8.632.000,00 €	104,00%	8.977.280,00 €	104,00%	9.336.371,20 €	104,00%	9.709.826,05 €
Vente de sacs poubelles	ROFISC5	1.811.308,00 €	1.771.307,50 €	1.801.912,00 €	1.811.308,00 €	1.811.308,00 €	+ 200.940,00 €	2.012.248,00 €	2.103.000,00 €	100,00%	2.103.000,00 €	100,00%	2.103.000,00 €	100,00%	2.103.000,00 €	100,00%	2.103.000,00 €
Parkings et horodateurs	ROFISC6	5.007.654,33 €	5.120.000,00 €	5.250.000,00 €	5.170.000,00 €	5.170.000,00 €	+ 100.000,00 €	5.270.000,00 €	5.930.000,00 €	100,00%	5.980.000,00 €	100,00%	5.980.000,00 €	100,00%	5.980.000,00 €	100,00%	5.980.000,00 €
Délivrance de documents administratifs	ROFISC7	444.775,05 €	384.500,00 €	460.000,00 €	460.000,00 €	469.500,00 €	0,00 €	469.500,00 €	638.750,00 €	101,00%	645.137,50 €	101,00%	651.588,88 €	101,00%	658.104,76 €	101,00%	664.685,81 €
Raccordements aux égouts	ROFISC8	2.292.635,21 €	2.309.492,00 €	2.509.492,00 €	2.509.492,00 €	2.540.000,00 €	+ 115.000,00 €	2.655.000,00 €	2.805.000,00 €	102,00%	2.861.100,00 €	102,00%	2.918.322,00 €	102,00%	2.976.688,44 €	102,00%	3.036.222,21 €
Urbanisme	ROFISC9	526.626,13 €	485.000,00 €	535.000,00 €	505.000,00 €	570.000,00 €	+ 20.000,00 €	590.000,00 €	875.000,00 €	102,00%	892.500,00 €	102,00%	910.350,00 €	102,00%	928.557,00 €	102,00%	947.128,14 €
Force motrice	ROFISC10	178.019,47 €	230.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	213.000,00 €	0,00 €	213.000,00 €	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €
Enseignes et panneaux publicitaires	ROFISC11	1.080.095,33 €	1.030.975,81 €	1.100.000,00 €	1.100.000,00 €	1.100.000,00 €	0,00 €	1.100.000,00 €	1.126.500,00 €	102,00%	1.149.030,00 €	102,00%	1.172.010,60 €	102,00%	1.195.450,81 €	102,00%	1.219.359,83 €
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	ROFISC12	274.364,39 €	450.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €
Spectacles	ROFISC13	613.878,43 €	680.000,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	- 80.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €	100,00%	600.000,00 €	100,00%	600.000,00 €	100,00%	600.000,00 €	100,00%	600.000,00 €
Occupation du domaine public	ROFISC14	892.887,11 €	1.136.017,61 €	1.143.000,00 €	1.098.000,00 €	1.118.000,00 €	+ 117.000,00 €	1.235.000,00 €	1.348.000,00 €	100,00%	1.348.000,00 €	100,00%	1.348.000,00 €	100,00%	1.348.000,00 €	100,00%	1.348.000,00 €
Pylônes GSM	ROFISC15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Complément régional	ROFISC16	731.176,11 €	731.302,68 €	731.176,11 €	731.176,11 €	787.794,38 €	0,00 €	787.794,38 €	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €	encodé	787.794,38 €
Parcelles non bâties	ROFISC17	81.673,66 €	70.000,00 €	82.000,00 €	82.000,00 €	82.000,00 €	0,00 €	82.000,00 €	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €
Séjours dans établissements hôteliers	ROFISC18	215.866,25 €	153.000,00 €</														

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 26/09/2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MB2-2024 réformé	Budget 2025 initial	Budget après MB1-2025	MB2-2025	Budget après MB2-2025	Prébudget 2026 (CE 23/09/2025)	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	ROSUB1	737.775,51 €	680.000,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	0,00 €	680.000,00 €	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €
Subventions personnel enseignant	ROSUB2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement fondamental	ROSUB3	2.947.810,34 €	2.796.347,78 €	3.000.000,00 €	3.200.000,00 €	3.200.000,00 €	0,00 €	3.200.000,00 €	3.200.000,00 €	103,50%	3.312.000,00 €	103,50%	3.427.920,00 €	103,50%	3.547.897,20 €	103,50%	3.672.073,60 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement secondaire	ROSUB31	167.005,90 €	174.822,91 €	174.822,91 €	174.822,91 €	174.822,91 €	0,00 €	174.822,91 €	174.822,91 €	102,50%	179.193,48 €	102,50%	183.673,32 €	102,50%	188.265,15 €	102,50%	192.971,78 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement promotion sociale	ROSUB32	3.327,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €	102,00%	0,00 €
Pacte fonction publique locale	ROSUB33	100.318,73 €	98.038,47 €	100.318,73 €	100.318,73 €	102.472,80 €	0,00 €	102.472,80 €	102.472,80 €	95,00%	97.349,16 €	95,00%	92.481,70 €	95,00%	87.857,62 €	95,00%	83.464,74 €
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	ROSUB34	155.278,68 €	120.610,00 €	122.724,00 €	122.724,00 €	127.733,00 €	0,00 €	127.733,00 €	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €
Subvention APE	ROSUB4	11.680.030,36 €	10.982.448,54 €	11.200.230,81 €	11.200.230,81 €	11.200.230,81 €	- 158.663,86 €	11.041.566,95 €	11.041.566,95 €	101,50%	11.207.190,45 €	101,50%	11.375.298,31 €	101,50%	11.545.927,79 €	101,50%	11.719.116,70 €
Rembt APE cotisations sociales "groupe cible"	ROSUB41	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106,20%	0,00 €	106,20%	0,00 €	106,20%	0,00 €	106,20%	0,00 €
Subventions Plan communal pour l'emploi	ROSUB5	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention PSI	ROSUB6	0,00 €	39.132,53 €	39.132,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Prévention-FIPI	ROSUB7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Subvention Bibliothèques	ROSUB8	377.671,47 €	377.671,47 €	411.390,97 €	411.390,97 €	411.390,97 €	0,00 €	411.390,97 €	411.390,97 €	102,00%	419.618,79 €	102,00%	428.011,17 €	102,00%	436.571,39 €	102,00%	445.302,82 €
Subventions "fonction police" (1999-2001)	ROSUB9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Contrat de sécurité / Cohésion sociale	ROSUB10	1.264.541,80 €	1.607.720,73 €	1.607.720,73 €	1.607.721,13 €	1.607.721,13 €	0,00 €	1.607.721,13 €	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €
Subvention SPW Métropolitain	ROSUB11	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €
Remboursement d'emprunts par l'Autorité supérieure	ROSUB12	1.723.535,86 €	1.940.138,92 €	1.971.475,43 €	1.814.872,37 €	1.814.872,37 €	- 62.958,87 €	1.751.913,50 €	1.733.002,74 €	100,00%	1.733.002,74 €	100,00%	1.733.002,74 €	100,00%	1.733.002,74 €	100,00%	1.733.002,74 €
Remboursement CRAC + Assainissement	ROSUB13	5.436.344,10 €	6.387.538,66 €	6.287.830,38 €	8.415.312,77 €	6.515.032,69 €	0,00 €	6.515.032,69 €	8.888.611,75 €	encodé	10.531.009,34 €	encodé	9.246.528,26 €	encodé	8.058.746,69 €	encodé	7.423.209,60 €
Remboursement TONUS	ROSUB16	52.283,52 €	51.393,43 €	51.393,43 €	50.046,44 €	50.046,44 €	0,00 €	50.046,44 €	50.046,44 €	encodé	47.654,51 €	encodé	46.421,96 €	encodé	45.329,28 €	encodé	44.066,64 €
Subventions puichet énergie	ROSUB15	283.000,00 €	283.000,00 €	446.085,00 €	312.000,00 €	264.515,61 €	0,00 €	264.515,61 €	320.000,00 €	102,50%	328.000,00 €	102,50%	336.200,00 €	102,50%	344.605,00 €	102,50%	353.220,13 €
Amendes (administratives, environnement, ...)	ROSUB19	2.250.248,55 €	2.200.000,00 €	2.200.000,00 €	2.200.000,00 €	2.200.000,00 €	0,00 €	2.200.000,00 €	2.200.000,00 €	101,00%	2.222.000,00 €	101,00%	2.244.220,00 €	101,00%	2.266.662,20 €	101,00%	2.289.328,82 €
Ristournes et interventions des assurances	ROSUB17	588.961,04 €	500.000,00 €	581.500,00 €	581.500,00 €	581.500,00 €	0,00 €	581.500,00 €	581.500,00 €	101,00%	587.315,00 €	101,00%	593.188,15 €	101,00%	599.120,03 €	101,00%	605.111,23 €
Remboursement du personnel détaché	ROSUB18	1.371.496,59 €	1.075.064,62 €	1.230.064,62 €	1.622.706,05 €	1.622.706,05 €	0,00 €	1.622.706,05 €	1.622.706,05 €	101,00%	1.638.933,11 €	101,00%	1.655.322,44 €	101,00%	1.671.875,67 €	101,00%	1.688.594,42 €
Autres subventions	ROSUB14	3.321.255,20 €	2.578.095,74 €	3.079.486,53 €	2.192.781,56 €	2.523.322,17 €	+ 18.816,05 €	2.542.138,22 €	2.340.724,97 €	101,00%	2.364.132,22 €	101,00%	2.387.773,54 €	101,00%	2.411.651,28 €	101,00%	2.435.767,79 €
Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	ROSUBX	770.859,93 €	819.975,76 €	1.350.588,70 €	1.339.124,92 €	1.339.124,92 €	+ 200.000,00 €	1.539.124,92 €	1.554.124,92 €	100,00%	1.554.124,92 €	100,00%	1.554.124,92 €	100,00%	1.554.124,92 €	100,00%	1.554.124,92 €
Sous-total Subsidies	ROSUB	34.731.744,83 €	34.211.999,56 €	36.034.764,77 €	37.525.552,66 €	35.915.491,87 €	- 2.806,68 €	35.912.685,19 €	38.136.424,63 €		40.136.977,86 €		39.219.620,64 €		38.407.091,08 €		38.154.810,06 €
Sous-total des recettes de transferts	ROF	221.631.934,04 €	220.515.040,65 €	219.554.169,89 €	226.483.766,21 €	225.043.503,49 €	+ 741.434,14 €	225.784.937,63 €	233.379.051,62 €		239.477.559,71 €		242.749.273,42 €		246.304.533,53 €		248.516.078,59 €
Mesures PGA											875.000,00 €		1.375.000,00 €		1.750.000,00 €		2.000.000,00 €
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA									233.379.051,62 €		240.352.559,71 €		244.124.273,42 €		248.054.533,53 €		250.516.078,59 €
RECETTES DE DETTE								0,00 €									
Intérêts créditeurs	ROD1	918.192,64 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	0,00 €	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €	encodé	1.000.000,00 €
Dividendes Holding Communal (Dexia)	ROD2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Dividendes des Intercommunales énergétiques	ROD3	0,00 €	2.600.964,40 €	2.601.541,92 €	2.601.541,92 €	2.601.541,92 €	- 3.724,89 €	2.597.817,03 €	+ 2.597.817,03 €	TOTAL	2.597.817,03 €	TOTAL	2.597.817,03 €	TOTAL	2.597.817,03 €	TOTAL	2.597.817,03 €
Dividendes IDEFIN (IDEG)	ROD31	2.415.080,14 €	2.415.080,14 €	2.415.657,66 €	2.415.657,66 €	2.415.657,66 €	+ 229,38 €	2.415.887,04 €	2.415.887,04 €	100,00%	2.415.887,04 €	100,00%	2.415.887,04 €	100,00%	2.415.887,04 €	100,00%	2.415.887,04 €
Dividendes AIEG	ROD32	169.900,96 €	169.900,96 €	169.900,96 €	169.900,96 €	169.900,96 €	- 3.954,27 €	165.946,69 €	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €
Dividendes INATEL	ROD33	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Dividendes complémentaire IDEFIN	ROD34	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Dividendes Trans & Wall	ROD35	15.982,30 €	15.982,30 €	15.982,30 €	15.982,30 €	15.982,30 €	0,00 €	15.982,30 €	15.982,30 €	100,00%	15.982,30 €	100,00%	15.982,30 €	100,00%	15.982,30 €	100,00%	15.982,30 €
Dividendes eau	ROD4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Autres dividendes	ROD5	2.247,71 €	2.250,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €
Bénéfice d'exploitation du Casino (Régie foncière)	ROD6	2.030.831,06 €	2.072.471,86 €	2.072.471,86 €	2.115.031,08 €	2.115.031,08 €	0,00 €	2.115.031,08 €	2.115.031,08 €	102,00%	2.157.331,70 €	102,00%	2.200.478,34 €	102,00%	2.244.487,90 €	102,00%	2.289.377,66 €
Autres recettes financières (principalement apport Régies et remboursement d'emprunts de tiers)	RODX	495.226,38 €	687.118,82 €	653.040,92 €	777.385,92 €	777.385,92 €	- 3.909,62 €	773.476,30 €	773.476,30 €	100,00%	773.476,30 €	100,00%	773.476,30 €	100,00%	773.476,30 €	100,00%	773.476,30 €
Sous-total des recettes de dette	ROD	6.047.461,19 €	6.362.805,08 €	6.329.304,70 €	6.496.208,92 €	6.496.208,92 €	- 7.634,51 €	6.488.574,41 €	6.488.574,41 €		6.530.875,03 €		6.574.021,67 €		6.618.031,23 €		6.662.920,99 €
Mesures PGA											6.530.875,03 €		6.574.021,67 €		6.618.031,23 €		6.662.920,99 €
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA									6.488.574,41 €		6.530.875,03 €		6.574.021,67 €		6.618.031,23 €		6.662.920,99 €
RECETTES DE PRELEVEMENT																	
Prélèvements (Tonus, emprunts de relance, Plan Oxygène, ...)	Tonus2	23.933.428,00 €	47.608.591,10 €	17.800.000,00 €	49.584.392,19 €	49.584.392,19 €	0,00 €	49.584.392,19 €	45.678.121,47 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Autres prélèvements/reprises dans provision CPAS	ROPR	702.885,52 €	702.885,52 €	10.069.165,42 €	702.885,52 €	702.885,52 €	0,00 €	702.885,52 €	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €
Sous-total recettes de prélèvement	ROP	24.636.313,52 €	48.311.476,62 €	27.869.165,42 €	50.287.277,71 €	50.287.277,71 €	0,00 €	50.287.277,71 €	46.381.006,99 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €
Mesures PGA											702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €
Sous-total des recettes de prélèvement après mesures PGA									46.381.006,99 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €		702.885,52 €
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	ROEP	259.801.196,93 €	283.917.328,48 € </														

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 26/09/2025		Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MB3-2024 réformée	Budget 2025 initial	Budget après MB1-2025	MB2-2025	Budget après MB2-2025	Prébudget 2026 (CE 23/02/2025)	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
2. Dépenses																	
DEPENSES DE PERSONNEL					Indexation 03/2025				Indexation 04/2026	1,50%	Indexation 07/2027	1,00%	Pas d'indexation	2,00%	Indexation 01/2029	1,00%	Indexation 07/2030
Traitements du personnel statutaire	DOP11	20.723.871,63 €	21.407.758,30 €	20.699.245,78 €	20.661.727,94 €	20.537.200,04 €	- 701.941,43 €	19.835.258,61 €	20.313.748,70 €	97,70%	19.846.532,48 €	97,20%	19.290.829,57 €	98,20%	18.943.593,63 €	97,20%	18.413.173,98 €
Pécules de vacances du personnel statutaire	DOP12	1.578.300,63 €	1.594.926,07 €	1.591.848,15 €	1.521.848,15 €	1.521.848,15 €	- 49.501,88 €	1.472.346,27 €	1.443.430,38 €	97,70%	1.443.430,38 €	97,20%	1.403.014,33 €	98,20%	1.377.760,19 €	97,20%	1.339.182,79 €
Cotisations sociales du personnel statutaire	DOP13	3.076.821,41 €	3.112.157,54 €	3.070.094,67 €	3.025.952,09 €	3.000.354,19 €	- 93.894,26 €	2.906.459,92 €	2.941.529,87 €	97,70%	2.873.874,68 €	97,20%	2.793.406,19 €	98,20%	2.743.124,88 €	97,20%	2.666.317,38 €
Cotisations pensions du personnel statutaire	DOP14	8.378.362,34 €	9.618.600,12 €	11.152.532,61 €	12.715.611,71 €	12.714.720,77 €	- 1.067.066,29 €	11.647.654,47 €	12.677.176,26 €	formule	13.427.176,26 €	formule	14.177.176,26 €	formule	14.927.176,26 €	formule	15.677.176,26 €
dont facture de responsabilisation (montant brut - SFP 14/07/2025)		-	4.781.702,00 €	4.215.028,00 €	5.287.188,00 €	5.287.188,00 €	- 711.188,00 €	4.576.000,00 €	5.356.000,00 €	encodé	6.062.000,00 €	encodé	6.807.000,00 €	encodé	7.626.000,00 €	encodé	8.504.000,00 €
Traitements des APE	DOP21	26.643.388,68 €	28.630.625,29 €	28.468.406,56 €	29.153.694,09 €	29.052.479,38 €	+ 349.407,92 €	29.401.887,31 €	31.748.787,42 €	106,70%	33.875.956,18 €	106,20%	35.976.265,46 €	107,20%	38.566.556,58 €	106,20%	40.957.683,08 €
Pécules vacances des APE	DOP22	1.926.102,95 €	2.095.035,46 €	2.024.048,38 €	2.158.475,72 €	2.158.475,72 €	+ 38.073,37 €	2.196.549,09 €	2.274.094,12 €	106,70%	2.426.458,43 €	106,20%	2.576.898,85 €	107,20%	2.762.435,57 €	106,20%	2.933.706,57 €
Cotisations sociales des APE	DOP23	7.666.115,80 €	8.408.953,13 €	8.268.345,63 €	8.544.440,76 €	8.518.486,48 €	+ 86.681,19 €	8.605.167,67 €	9.227.542,44 €	106,70%	9.845.787,79 €	106,20%	10.456.226,63 €	107,20%	11.209.074,95 €	106,20%	11.904.037,60 €
Traitements du personnel contractuel	DOP31	13.266.530,21 €	15.918.121,77 €	15.411.372,38 €	16.699.500,45 €	16.936.723,59 €	- 1.580.795,80 €	15.355.927,79 €	16.561.115,98 €	106,70%	17.670.710,75 €	106,20%	18.766.294,81 €	107,20%	20.117.468,04 €	106,20%	21.364.751,06 €
Pécules de vacances du personnel contractuel	DOP32	979.151,10 €	1.011.282,75 €	1.030.596,28 €	1.126.884,15 €	1.126.884,15 €	- 72.767,40 €	1.054.116,74 €	1.100.454,91 €	106,70%	1.174.185,39 €	106,20%	1.246.984,89 €	107,20%	1.336.767,79 €	106,20%	1.419.647,40 €
Cotisations sociales du personnel contractuel	DOP33	3.695.549,89 €	4.617.076,01 €	4.504.928,53 €	4.827.964,22 €	4.904.183,85 €	- 448.752,95 €	4.455.430,91 €	4.940.496,86 €	106,70%	5.271.510,15 €	106,20%	5.598.343,78 €	107,20%	6.001.424,53 €	106,20%	6.373.512,85 €
Second pilier de pension du personnel contractuel (3,088%)	DOP34	1.375.846,88 €	1.582.356,38 €	1.568.569,19 €	1.633.194,72 €	1.642.104,15 €	- 19.189,75 €	1.622.914,40 €	1.726.700,14 €	formule	1.725.349,07 €	formule	1.826.977,19 €	formule	1.953.058,47 €	formule	2.068.512,27 €
Traitements du personnel enseignant subventionné	DOP5	0,00 €	917,58 €	915,89 €	936,74 €	936,74 €	8,93 €	927,81 €	956,49 €	102,70%	982,32 €	102,20%	1.003,93 €	103,20%	1.036,05 €	102,20%	1.058,85 €
Traitements du personnel enseignant (part propre)	DOP51	2.638.680,76 €	2.916.508,31 €	3.001.147,93 €	2.977.661,57 €	3.143.174,35 €	+ 107.664,33 €	3.250.838,68 €	3.322.753,74 €	102,70%	3.412.468,09 €	102,20%	3.487.542,39 €	103,20%	3.599.143,75 €	102,20%	3.678.324,91 €
Traitements personnel police (1999-2001)	DOP6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Traitements des mandataires	DOP61	1.314.759,35 €	1.415.394,25 €	1.414.502,64 €	1.440.033,04 €	1.440.033,04 €	+ 90.607,88 €	1.530.640,92 €	1.579.498,81 €	101,50%	1.603.191,29 €	101,00%	1.619.223,20 €	102,00%	1.651.607,67 €	101,00%	1.668.123,74 €
Cotisations pensions des mandataires	DOP91	653.036,58 €	679.948,22 €	678.693,44 €	690.004,99 €	690.004,99 €	- 8.625,06 €	681.379,93 €	700.355,07 €	formule	800.355,07 €	formule	1.000.355,07 €	formule	1.150.355,07 €	formule	1.300.355,07 €
Assurance-loi	DOP92	1.000.000,00 €	1.268.360,53 €	1.262.289,64 €	1.291.027,76 €	1.335.975,59 €	- 4.821,31 €	1.331.154,28 €	1.337.979,56 €	101,50%	1.358.049,25 €	101,00%	1.399.062,34 €	101,50%	1.413.052,96 €	101,00%	1.430.062,96 €
Service médical du travail	DOP93	315.161,72 €	328.149,53 €	326.564,27 €	333.999,05 €	333.999,05 €	0,00 €	333.999,05 €	334.500,05 €	101,50%	339.517,55 €	101,00%	342.912,73 €	102,00%	349.770,98 €	101,00%	353.268,69 €
Traitements du personnel de la Régie foncière	DOP94	852.694,31 €	899.563,38 €	841.874,86 €	800.046,25 €	800.046,25 €	+ 2.961,53 €	803.007,78 €	889.550,15 €	102,70%	913.568,01 €	102,20%	933.666,50 €	103,20%	963.543,83 €	102,20%	984.741,80 €
Quote-part pensions organismes extérieurs	DOP95	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €	101,50%	0,00 €
Personnel téléphonique	DOP96	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €	102,60%	0,00 €
Chèques-repas + éco-chèques	DOPX	2.411.342,61 €	2.020.415,56 €	2.018.053,25 €	2.017.657,05 €	2.150.938,56 €	+ 633,69 €	2.151.572,25 €	2.156.448,94 €	100,00%	2.156.448,94 €	100,00%	2.156.448,94 €	100,00%	2.156.448,94 €	100,00%	2.156.448,94 €
Sous-total des dépenses de personnel	DOP	98.495.716,85 €	107.526.150,19 €	107.239.354,05 €	111.620.660,45 €	112.008.569,04 €	- 3.371.335,18 €	108.637.233,87 €	115.311.100,33 €	- 2.777.273,04 €	120.215.552,06 €	- 3.647.000,00 €	125.025.200,46 €	- 4.510.940,00 €	131.209.410,40 €	- 5.392.158,80 €	136.673.076,20 €
Mesures PGA																	
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA																	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT																	
Frais administratifs pour perception des addiionnels à l'I.P.P.	DOF1	256.200,40 €	448.560,93 €	456.737,03 €	494.155,26 €	471.362,35 €	0,00 €	471.362,35 €	493.388,17 €	1% IPP	521.933,49 €	1% IPP	553.236,68 €	1% IPP	553.236,68 €	1% IPP	559.046,72 €
Enlèvement et traitement des immondices (dont achat de sacs)	DOF2	9.840.497,83 €	10.168.105,22 €	10.318.105,32 €	10.503.803,72 €	10.483.803,72 €	+ 21.196,28 €	10.505.000,00 €	10.505.000,00 €	103,00%	10.820.150,00 €	103,00%	11.144.754,50 €	103,00%	11.479.097,14 €	103,00%	11.823.470,05 €
Eaux usées (égouttage)	DOF3	31.036,44 €	40.680,00 €	40.680,00 €	40.680,00 €	40.680,00 €	0,00 €	40.680,00 €	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €
Téléphonie fixe et mobile	DOF4	358.031,57 €	395.000,00 €	405.050,00 €	415.000,00 €	373.000,00 €	+ 33.380,00 €	406.380,00 €	401.000,00 €	101,50%	407.015,00 €	101,50%	413.120,23 €	101,50%	419.317,03 €	101,50%	425.606,78 €
Informatic	DOF5	1.858.910,13 €	2.141.055,00 €	2.623.255,00 €	2.479.000,00 €	2.494.000,00 €	- 20.000,00 €	2.474.000,00 €	2.649.000,00 €	104,00%	2.754.960,00 €	104,00%	2.865.158,40 €	104,00%	2.979.764,74 €	104,00%	3.098.955,33 €
Correspondance	DOF6	1.007.269,12 €	1.050.000,00 €	1.082.800,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	0,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	102,00%	1.224.000,00 €	102,00%	1.248.480,00 €	102,00%	1.273.449,60 €	102,00%	1.298.918,59 €
Documents administratifs	DOF7	29.994,74 €	30.000,00 €	33.000,00 €	35.000,00 €	37.000,00 €	0,00 €	37.000,00 €	39.000,00 €	100,00%	39.000,00 €	100,00%	39.000,00 €	100,00%	39.000,00 €	100,00%	39.000,00 €
Frais de déplacements et de séjours	DOF8	562.516,73 €	523.300,00 €	593.300,00 €	603.300,00 €	589.300,00 €	+ 11.600,00 €	600.900,00 €	545.405,00 €	103,50%	564.494,18 €	103,50%	584.251,47 €	103,50%	604.700,27 €	103,50%	625.864,78 €
Frais de représentation et de réception	DOF9	289.826,39 €	373.825,00 €	387.308,90 €	375.825,00 €	358.897,00 €	0,00 €	358.897,00 €	446.000,00 €	103,50%	506.360,00 €	103,50%	317.082,60 €	103,50%	328.180,49 €	103,50%	339.666,81 €
Frais de formation du personnel	DOF10	150.804,75 €	175.000,00 €	209.000,00 €	230.000,00 €	285.000,00 €	0,00 €	285.000,00 €	285.000,00 €	103,50%	294.975,00 €	103,50%	305.299,13 €	103,50%	315.984,59 €	103,50%	327.044,06 €
Frais d'élections	DOF11	63.196,69 €	545.700,00 €	545.700,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	0,00 €	15.000,00 €	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €
Frais de poursuites et de procédures	DOF12	711.820,44 €	720.000,00 €	730.000,00 €	737.650,00 €	737.650,00 €	0,00 €	737.650,00 €	737.650,00 €	102,00%	752.403,00 €	102,00%	767.451,06 €	102,00%	782.800,08 €	102,00%	798.456,08 €
Charroi (impôt sur véhicules)	DOF13	23.525,24 €	29.000,00 €	29.000,00 €	31.000,00 €	27.000,00 €	0,00 €	27.000,00 €	38.480,00 €	104,00%	41.619,97 €	104,00%	40.019,20 €	104,00%	43.284,77 €	104,00%	46.540,77 €
Carburant	DOF14	599.141,16 €	753.000,00 €	714.000,00 €	753.000,00 €	703.000,00 €	- 42.000,00 €	661.000,00 €	701.000,00 €	104,00%	729.040,00 €	104,00%	758.201,60 €	104,00%	788.529,66 €	104,00%	820.070,85 €
Eau	DOF15	515.215,12 €	530.000,00 €	530.000,00 €	530.000,00 €	530.000,00 €	0,00 €	530.000,00 €	530.000,00 €	102,50%	543.250,00 €	102,50%	556.831,25 €	102,50%	570.753,03 €	102,50%	585.020,83 €
Chauffage et éclairage des bâtiments	DOF16	5.522.065,39 €	5.510.000,00 €	5.510.000,00 €	5.510.000,00 €	5.010.000,00 €	0,00 €	5.010.000,00 €	5.010.000,00 €	103,00%	5.160.300,00 €	103,00%	5.315.109,00 €	103,00%	5.474.562,27 €	103,00%	5.638.799,14 €
Éclairage public	DOF17	869.663,09 €	2.065.000,00 €	1.065.000,00 €	1.065.000,00 €	885.000,00 €	0,00 €	885.000,00 €	885.000,00 €	103,00%	911.550,00 €	103,00%	938.896,50 €	103,00%	967.063,40 €	103,00%	996.075,30 €
Fournitures administratives	DOF18	83.494,65 €	128.500,00 €	128.500,00 €	100.500,00 €	93.400,00 €	+ 4.900,00 €	98.300,00 €	90.000,00 €	100,00%	90.000,00 €	100,00%	90.000,00 €	100,00%	90.000,00 €	100,00%	90.000,00 €
Fournitures techniques	DOF19	3.977.882,84 €	5.179.711,07 €	5.584.027,07 €	5.586.758,60 €	5.043.292,59 €	- 23.572,00 €	5.019.720,59 €	4.882.133,57 €	105,00%	5.126.240,25 €	105,00%	5.382.552,26 €	105,00%	5.651.679,87 €	105,00%	5.924.263,87 €
Matériel voiries (signalisation, entretien, etc.)	DOF20	630.661,96 €	1.160.203,18 €	1.231.203,18 €	1.151.703,18 €												

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 26/09/2025			Compte 2023	Budget 2024 initial	Budget 2024 après MB3-2024 réformée	Budget 2025 initial	Budget après MB1-2025	MB2-2025	Budget après MB2-2025	Prébudget 2026 (CE 23/09/2025)	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial
DEPENSES DE TRANSFERTS																		
Intervention au CPAS (montant globalisé)	DOT1	23.389.187,33 €	23.993.064,11 €	24.024.023,11 €	24.198.747,81 €	24.945.206,00 €	- 296.240,00 €	24.648.966,00 €	25.616.338,09 €	encodé	26.356.104,24 €	encodé	26.436.457,67 €	encodé	28.062.331,82 €	encodé	30.030.747,42 €	encodé
Dotation ordinaire	DOT111	22.658.915,95 €	22.740.028,13 €	22.740.028,13 €	22.790.856,92 €	23.426.558,21 €	- 296.240,00 €	23.130.318,21 €	23.385.455,14 €	encodé	25.283.392,92 €	encodé	25.296.680,35 €	encodé	26.922.554,50 €	2,50%	28.890.970,10 €	2,50%
dont mesure PGA (effort du CPAS)	DOT112	0,00 €	-100.000,00 €	-100.000,00 €	-100.000,00 €	-100.000,00 €	0,00 €	-100.000,00 €	-800.000,00 €	encodé	-800.000,00 €	encodé	-900.000,00 €	encodé	-950.000,00 €	encodé	-950.000,00 €	encodé
dont déduction collaboratrice Cabinet de la Présidente du CPAS	DOT113	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-85.760,71 €	0,00 €	-85.760,71 €	-88.359,26 €	encodé	-90.744,96 €	encodé	-92.741,35 €	encodé	-95.709,07 €	encodé	-97.814,67 €	encodé
+ Réforme "Articles 60" (neutralité budgétaire vu DOF)	DOT114	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	0,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé	140.000,00 €	encodé
Dotation spécifique "Transfert du DUS vers le CPAS"	DOT115	294.038,81 €	1.142.711,32 €	1.212.711,32 €	1.072.711,32 €	1.172.711,32 €	0,00 €	1.172.711,32 €	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé	1.072.711,32 €	encodé
Dotation spécifique "Second pilier de pension"	DOT116	128.079,60 €	71.283,66 €	71.283,66 €	335.179,56 €	345.936,47 €	0,00 €	345.936,47 €	158.921,25 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé
Dotation spécifique "Les Trieux"	DOT117	0,00 €	39.041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	67.066,00 €	encodé	67.066,00 €	encodé	67.066,00 €	encodé
Datations exceptionnelles(énergie, Covid-19, ...)	DOT11X	308.152,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé
Intervention à la Zone de police	DOT2	25.993.615,00 €	26.859.931,99 €	26.859.931,99 €	27.221.133,32 €	27.221.133,32 €	0,00 €	27.221.133,32 €	27.587.285,95 €	encodé	27.958.457,75 €	encodé	28.334.717,53 €	102,50%	29.043.085,47 €	102,50%	29.769.162,60 €	102,50%
Dotation Namur Capitale pour la Zone de police	DOT21	4.184.005,00 €	4.184.005,00 €	4.240.316,50 €	4.240.316,50 €	4.383.820,00 €	- 1.820,00 €	4.382.000,00 €	4.382.000,00 €	102,00%	4.469.640,00 €	102,00%	4.559.032,80 €	102,00%	4.650.213,46 €	102,00%	4.743.217,73 €	102,00%
Intervention à la Zone de secours NAGE	DOT3	9.456.729,09 €	8.986.071,66 €	8.986.071,66 €	8.986.071,66 €	8.986.071,66 €	- 2.745.835,58 €	6.240.236,08 €	6.240.236,08 €	encodé	4.680.177,06 €	encodé	3.120.118,04 €	encodé	1.560.059,02 €	encodé	0,00 €	encodé
Intervention CHRVS	DOT4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%
Primes syndicales	DOT5	72.059,40 €	76.000,00 €	76.000,00 €	76.000,00 €	76.000,00 €	0,00 €	76.000,00 €	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%
Intervention aux Fabriques d'église et Maison de la laïcité	DOT6	1.319.978,83 €	1.359.000,00 €	1.384.000,00 €	1.424.000,00 €	1.418.000,00 €	0,00 €	1.418.000,00 €	1.418.000,00 €	102,00%	1.446.360,00 €	102,00%	1.475.287,20 €	102,00%	1.504.792,94 €	102,00%	1.534.888,80 €	102,00%
Cotisations intercommunales	DOT7	448.632,35 €	455.002,27 €	476.844,11 €	484.683,06 €	491.523,78 €	0,00 €	491.523,78 €	498.896,64 €	101,50%	506.380,09 €	101,50%	513.975,79 €	101,50%	521.685,42 €	101,50%	529.400,37 €	101,50%
Autres cotisations	DOT8	164.269,27 €	170.516,83 €	188.241,49 €	194.243,54 €	186.818,54 €	+ 1.041,83 €	187.860,37 €	191.982,62 €	102,00%	195.822,27 €	102,00%	199.738,72 €	102,00%	203.733,49 €	102,00%	207.808,16 €	102,00%
Subventions Centre Culturel Régional	DOT81	1.018.992,93 €	1.018.992,93 €	1.039.192,78 €	1.039.192,78 €	1.059.796,64 €	+ 5.000,00 €	1.064.796,64 €	1.062.996,64 €	102,00%	1.084.256,57 €	102,00%	1.105.941,70 €	102,00%	1.128.060,54 €	102,00%	1.150.621,75 €	102,00%
Subventions NEW	DOT82	375.800,00 €	400.000,00 €	755.000,00 €	460.000,00 €	460.000,00 €	0,00 €	460.000,00 €	414.000,00 €	102,00%	422.280,00 €	102,00%	430.725,60 €	102,00%	439.340,11 €	102,00%	448.126,91 €	102,00%
Subventions Namur Centreville	DOT83	200.000,00 €	225.115,00 €	221.115,00 €	221.115,00 €	221.115,00 €	0,00 €	221.115,00 €	199.000,00 €	102,00%	202.980,00 €	102,00%	207.039,60 €	102,00%	211.180,39 €	102,00%	215.404,00 €	102,00%
Subventions Comité Animation Citadelle	DOT84	315.000,00 €	399.935,00 €	399.935,00 €	399.935,00 €	399.935,00 €	0,00 €	399.935,00 €	360.000,00 €	102,00%	367.200,00 €	102,00%	374.544,00 €	102,00%	382.034,88 €	102,00%	389.675,58 €	102,00%
Subventions Centre Documentation Actualité	DOT85	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%
Subventions Promotion des Arts Forains	DOT86	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%
Subventions cinémas Art et Essai	DOT87	154.916,29 €	154.916,00 €	185.603,51 €	185.603,51 €	194.083,76 €	0,00 €	194.083,76 €	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%	194.083,76 €	100,00%
Subventions Art vocal et musiques anciennes	DOT88	516.819,57 €	516.819,57 €	516.819,57 €	516.819,57 €	547.182,72 €	0,00 €	547.182,72 €	547.182,72 €	102,00%	558.126,37 €	102,00%	569.288,90 €	102,00%	580.674,68 €	102,00%	592.288,17 €	102,00%
Subventions FIFF	DOT89	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	160.000,00 €	102,00%	163.200,00 €	102,00%	166.464,00 €	102,00%	169.793,28 €	102,00%	173.189,15 €	102,00%
Subventions Office du Tourisme	DOT890	405.000,00 €	441.110,00 €	441.110,00 €	441.110,00 €	441.110,00 €	0,00 €	441.110,00 €	397.000,00 €	102,00%	404.940,00 €	102,00%	413.038,80 €	102,00%	421.299,58 €	102,00%	429.725,57 €	102,00%
Subventions Comités des Fêtes de Wallonie	DOT891	409.249,96 €	140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	0,00 €	140.000,00 €	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%
Subventions Boukè (Canal C)	DOT892	190.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	190.000,00 €	0,00 €	190.000,00 €	152.000,00 €	102,00%	155.040,00 €	102,00%	158.140,80 €	102,00%	161.303,62 €	102,00%	164.529,69 €	102,00%
Subventions SOSNEFA	DOT893	2.156.256,61 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	0,00 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	102,00%	2.685.279,14 €	102,00%	2.738.984,73 €	102,00%	2.793.764,42 €	102,00%	2.849.639,71 €	102,00%
Subventions KIKK	DOT894	280.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €	0,00 €	280.000,00 €	274.000,00 €	100,00%	274.000,00 €	100,00%	274.000,00 €	100,00%	274.000,00 €	100,00%	274.000,00 €	100,00%
Subventions aux associations sportives	DOT9	453.000,00 €	453.800,00 €	450.800,00 €	464.300,00 €	464.300,00 €	- 13.500,00 €	450.800,00 €	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%
Subventions aux associations jeunesse	DOT91	186.907,54 €	197.336,16 €	209.336,16 €	218.093,00 €	210.602,00 €	0,00 €	210.602,00 €	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%
Subventions aux associations culturelles	DOT10	655.296,00 €	680.200,00 €	674.367,00 €	1.191.700,00 €	1.189.700,00 €	- 5.000,00 €	1.184.700,00 €	1.119.860,00 €	100,00%	1.119.860,00 €	100,00%	1.119.860,00 €	100,00%	1.119.860,00 €	100,00%	1.119.860,00 €	100,00%
Intervention dans les Régies (Loisirs + Citadelle)	DOT12	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%
Intervention dans les emprunts CRAC	DOT13	772.630,32 €	726.629,49 €	726.629,49 €	696.358,02 €	696.358,02 €	0,00 €	696.358,02 €	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%
Non-valeurs	DOT15	34.311,21 €	53.000,00 €	54.509,01 €	54.570,00 €	40.570,00 €	+ 2.130,00 €	42.700,00 €	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%
Subvention Plan de Cohésion sociale	DOT17	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%
Subventions sociales	DOT18	305.804,00 €	618.054,00 €	598.054,00 €	691.235,37 €	593.535,12 €	- 95.481,12 €	498.054,00 €	484.927,00 €	101,00%	489.776,27 €	101,00%	494.674,03 €	101,00%	499.620,77 €	101,00%	504.616,98 €	101,00%
Autres (dont projets sociaux...)	DOTX	1.261.157,64 €	1.888.064,40 €	2.135.209,18 €	2.025.547,90 €	1.970.800,90 €	+ 74.871,31 €	2.045.672,21 €	1.827.415,60 €	101,00%	1.845.689,76 €	101,00%	1.157.146,65 €	101,00%	1.			

Projection PGA 2026-2030 - Actualisation au 26/09/2025		Compte 2023	Budget 2024 Initial	Budget 2024 après MB3-2024 réformée	Budget 2025 Initial	Budget après MB1-2025	MB2-2025	Budget après MB2-2025	Prébudget 2026 (CE 23/09/2025)	%	Budget 2027 Initial	%	Budget 2028 Initial	%	Budget 2029 Initial	%	Budget 2030 Initial
3. Récapitulatif, Réserves, ratios CRAC																	
RECAPITULATIF																	
Exercice propre																	
Recettes ordinaires (hors mesures PGA)	RO EP	259.801.196,93 €	283.917.328,48 €	262.679.458,34 €	291.908.842,60 €	290.573.579,88 €	+ 1.202.622,75 €	291.776.202,63 €	296.306.854,95 €		256.924.144,74 €		259.647.470,33 €		263.350.279,57 €		265.697.845,15 €
Dépenses ordinaires (hors mesures PGA)	DO EP	259.801.196,93 €	283.710.657,92 €	261.858.831,76 €	291.727.893,70 €	290.081.361,70 €	+ 1.694.840,93 €	291.776.202,63 €	272.204.572,91 €		288.704.106,04 €		292.878.216,24 €		300.434.669,83 €		308.191.549,53 €
Résultat de l'exercice propre (hors mesures PGA)	SLD EP	0,00 €	+ 206.670,56 €	+ 820.626,58 €	+ 180.948,90 €	+ 492.218,18 €		+ 0,00 €	+ 24.102.282,04 €		-31.779.961,30 €		-33.230.745,91 €		-37.084.390,26 €		-42.493.704,38 €
Résultat de l'exercice propre avec mesures PGA									+ 24.102.282,04 €		- 27.257.961,30 €		- 27.344.805,91 €		- 29.942.231,46 €		- 34.202.702,41 €
Exercice antérieurs																	
Recettes en antérieurs	RO ANT	15.491.947,69 €	0,00 €		0,00 €	168.306,89 €	+ 5.120.474,83 €	5.288.781,72 €									
Dépenses en antérieurs	DO ANT	12.087.176,34 €	40.380,03 €		16,93 €	479.593,10 €	+ 179.346,40 €	658.939,50 €									
Résultat des exercices antérieurs (mesure correctrice PGA)	SLD ANT	+ 3.404.771,35 €	-40.380,03 €	+ 919.439,35 €	-16,93 €	-311.286,21 €		+ 4.629.842,22 €	+ 2.360.845,23 €	formule	+ 2.388.435,47 €	formule	+ 2.467.261,95 €	formule	+ 2.549.738,69 €	formule	+ 2.647.393,92 €
Exercice antérieurs																	
Recettes de prélèvement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dépenses de prélèvement		-3.404.771,35 €	-166.290,53 €	-1.740.065,93 €	-180.931,97 €	-180.931,97 €	-4.448.910,25 €	-4.629.842,22 €	-631.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €
Résultat des prélèvements hors exercice propre	SLD PREL	-3.404.771,35 €	-166.290,53 €	-1.740.065,93 €	-180.931,97 €	-180.931,97 €	-4.448.910,25 €	-4.629.842,22 €	-631.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €
Exercice Global																	
RECETTES de l'exercice global	RO GLOB	275.293.144,62 €	283.917.328,48 €	262.679.458,34 €	291.908.842,60 €	290.741.886,77 €		297.064.984,35 €	296.306.854,95 €		256.924.144,74 €		259.647.470,33 €		263.350.279,57 €		265.697.845,15 €
DEPENSES de l'exercice global	DO GLOB	275.293.144,62 €	283.917.328,48 €	263.598.897,69 €	291.908.842,60 €	290.741.886,77 €		297.064.984,35 €	272.836.522,68 €		288.886.055,81 €		293.060.166,01 €		300.616.619,60 €		308.373.499,30 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE HORS MESURES PGA	SLD GLOB	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	23.470.332,27 €		-31.961.911,07 €		-33.412.695,68 €		-37.266.340,03 €		-42.675.654,15 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE AVEC MESURES PGA		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	+ 25.831.177,50 €		- 25.051.475,60 €		- 25.059.493,73 €		- 27.574.442,55 €		- 31.737.258,25 €
Solde des réserves et provisions mobilisables			51.112.554,77 €	43.070.050,22 €	63.302.223,33 €	66.514.251,82 €	+ 20.270.358,07 €	86.784.609,89 €	112.615.787,39 €		87.564.311,79 €		62.504.818,06 €		34.930.375,52 €		3.193.117,26 €

